



Délégués des Ministres

Documents CM

689 Réunion, 24[-25] novembre 1999
6 Questions économiques et sociales

6.1 Comité européen sur la population (CDPO)

Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens

Les caractéristiques démographiques des groupes linguistiques et religieux en Suisse

CM(99)138 Addendum 5 (restricted) 27 octobre 1999

Table des matières

1.	Le contexte historico-politique.....	3
1.1.	La naissance de la Suisse quadrilingue.....	3
1.2.	Langues et religions dans l’Ancienne Confédération	4
1.3.	De la Confédération d’États à l’Etat fédéral	5
1.4.	La place des groupes linguistiques et religieux en Suisse	5
2.	Sources et définitions	8
2.1.	Les populations étudiées.....	8
2.2.	Les statistiques démographiques	12
2.3.	Un problème particulier : les personnes se déclarant « sans confession ».....	15
3.	L’évolution démographique de 1850 à 1990.....	16
3.1.	Effectifs des groupes religieux et linguistiques	16
3.2.	Proportion par rapport à la population totale.....	18
3.3.	Taux d’accroissement annuels.....	19
3.4.	Religion des époux vivant ensemble : mariages mixtes durant la période 1870-1990.....	25
4.	Evolution démographique au cours de la période 1971-1996.....	25
4.1.	Taux d’accroissement entre 1971 et 1996	26
4.2.	La fécondité et ses déterminants.....	27
4.3.	La mortalité.....	32
4.4.	Les migrations	34
4.5.	Acquisition de la nationalité suisse	36
4.6.	Les changements religieux et linguistiques au cours de la vie ou entre les générations	37
5.	Structure par âge des groupes et communautés.....	38
6.	Prévisions concernant l’avenir	40
7.	Conclusions	43
	Références	47

1. Le contexte historico-politique

1.1. La naissance de la Suisse quadrilingue

Le territoire de la Suisse d'aujourd'hui est situé, comme ceux de la Belgique et du Luxembourg, à la frontière des langues germaniques et romanes. Avant l'ère romaine, il était peuplé principalement par les Rêthes et par divers groupes celtes, dont les Helvètes. Entre le I^{er} siècle avant Jésus-Christ et le IV^e siècle après Jésus-Christ, il fut largement romanisé par les Romains et d'autres locuteurs de langue latine. Aux V^e et VI^e siècles, le territoire compris entre le Rhin et le Rhône devint, sous la poussée des invasions germaniques, une zone frontière de l'Empire romain décadent. Par vagues successives, les Burgondes et les Alamans envahirent par le nord ce territoire, qui était peuplé par des Gallo-Romains. Alors qu'à l'ouest, les Burgondes se fondirent dans la population autochtone, la limite entre l'aire de langue alémanique et l'aire de langue romane se fixa aux VIII^e et IX^e siècles pour la première fois dans les vallées de l'Aar et de la Sarine, au pied du Jura, sur le Plateau suisse et dans les Préalpes. Les Alpes, elles aussi, se peuplèrent rapidement d'immigrés germaniques. La langue allemande pénétra à l'est, le long du Rhin jusqu'à Coire. Au XIII^e siècle, les Walser, de langue allemande, quittèrent le Haut-Valais pour s'installer dans les hautes vallées du sud des Alpes et des Grisons. A la fin du XIV^e siècle, la langue allemande dominait partout dans les Alpes centrales (cf. au sujet de l'évolution historique : Département fédéral de l'intérieur, 1989). Il n'y a que dans certaines régions alpines des Grisons, du Voralberg, du Tyrol et du Frioul, que les vieux idiomes rhéto-romans (romanche/ladin/fourlan) purent se maintenir dans des vallées fermées. A l'heure actuelle, l'aire romanche est séparée des autres îlots rhéto-romans, lesquels se trouvent dans la région du Frioul et des Dolomites; le romanche n'est plus parlé qu'en Suisse (cf. au sujet de l'évolution de l'aire romanche : Furer, 1996).

Au XVI^e siècle, les toutes nouvelles langues standards commencèrent à se répandre dans les aires des langues germaniques et romanes. En Suisse romande, en particulier, le français supplanta rapidement les patois locaux. Ce ne fut pas le cas en Suisse alémanique, où (comme par exemple en Alsace) les dialectes alémaniques, langues usuelles de la population, réussirent à se maintenir jusqu'à nos jours. La Suisse italienne a, elle aussi, longtemps maintenu l'usage de ses dialectes, en plus du dialecte lombard qui fut introduit relativement tôt, tandis que l'italien standard n'a pris véritablement de l'importance qu'au cours des dernières décennies. Les Rhéto-romanches ont eux également développé divers dialectes et idiomes écrits. Mais ce n'est qu'en 1982 que fut créé le Rumantsch grischun, langue de compromis entre tous les idiomes romanches et condition sine qua non pour que le romanche soit reconnu comme langue officielle régionale au niveau fédéral.

La frontière entre les langues romanes et germanique ne suit pas la topographie du pays (voir Cartes 1 et 2). Elle coupe la chaîne du Jura, passe à travers le Plateau, les Préalpes et les Alpes, jusque dans le Haut-Valais et pénètre dans les Grisons. Seule l'aire de langue italienne est clairement délimitée au nord par les frontières naturelles que sont le col du Gotthard et la chaîne sud des Alpes. Jusqu'à aujourd'hui, les frontières des langues ne se sont pas totalement figées, même si elles sont demeurées étonnamment stables depuis le XIX^e siècle (cf. pour la situation autour de 1990 Lüdi/Werlen (éd.), 1997). Cette stabilité est principalement le fruit de l'histoire et de la structure politique de la Confédération suisse.

1.2. Langues et religions dans l'Ancienne Confédération

La Confédération suisse est née à la fin du XIII^e siècle du Pacte conclu entre les trois cantons alpins d'Uri, de Schwytz et d'Unterwald, contre l'hégémonie des Habsbourg. D'autres territoires, mais aussi des villes bénéficiant de la proximité géographique (telles que Zurich, Berne, Bâle), qui voulaient préserver leur indépendance envers les Habsbourg et envers la Bourgogne, ne tardèrent pas à s'y associer. Leur alliance leur ayant permis de remporter quelques victoires militaires importantes, ces petits Etats ont ainsi évité d'être absorbés par les grands monarques, principautés et empires du continent. Au début du XVI^e siècle, la Confédération se composait de treize cantons-villes et cantons campagnards (Uri, Schwytz, Unterwald, Zurich, Glaris, Zoug, Berne, Lucerne, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell). Au cours du XVI^e siècle, les treize cantons réussirent à étendre leur zone d'influence grâce au rattachement de territoires de langue romane (Tessin, Vaud) et aux alliances conclues avec certains de leurs voisins (Genève, Valais, Neuchâtel, les Grisons et Saint-Gall) mais aussi avec des villes en Alsace et dans le Sud de l'Allemagne. Jusqu'à la Révolution française, l'Ancienne Confédération constitua un ensemble aux liens complexes et plus ou moins lâches de cantons souverains, de baillages communs et d'alliés. Tous les cantons souverains étaient de langue allemande, à l'exception du canton de Fribourg, qui était bilingue. Seuls certains alliés ou baillages communs parlaient une langue romane, la République de Genève revêtant à cet égard une importance particulière du fait des relations étroites qu'elle entretenait avec la France.

Le mouvement de la Réforme, au XVI^e siècle, créa de nouvelles scissions entre les cantons et les territoires de Suisse. Jusque dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, des conflits violents, dégénérant à plusieurs reprises en guerres civiles, opposèrent catholiques et protestants. Les cantons alémaniques de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse furent les premiers à adopter la nouvelle foi, sous l'influence d'Ulrich Zwingli, réformateur proche de Luther. Quant à Genève, République alliée, elle devint sous Jean Calvin le centre mondial du calvinisme ; avec l'aide des Confédérés, elle put se protéger de l'attaque des Savoyards et de la France. Durant la Contre-Réforme et après la révocation de l'Edit de Nantes, Genève et d'autres cantons réformés de Suisse devinrent des lieux de refuge importants pour les Huguenots de France et d'ailleurs.

Lorsqu'en 1648, l'indépendance totale de l'Ancienne Confédération envers le Saint Empire Romain Germanique fut officiellement consacrée par les traités de Westphalie, la Suisse formait, avec l'Allemagne et les Pays-Bas, le trio des Etats bi-confessionnels d'Europe. Pour ce qui est des questions confessionnelles, la Confédération s'organisa selon le principe "cujus regio, ejus religio". L'application de ce principe aboutit à une scission confessionnelle du pays qui, à la différence de la frontière des langues, suivait les frontières politiques des cantons catholiques et des cantons réformés ainsi que de leurs baillages communs. La carte confessionnelle de la Suisse (voir Cartes 3 et 4) fait apparaître, aujourd'hui encore, des aires confessionnelles relativement homogènes telles qu'elles sont nées des guerres de religions d'alors (Bovay, 1997). Ce sont principalement les baillages communs de l'époque (Argovie, Thurgovie, territoires autour de Saint-Gall) et les alliés (Grisons, Genève) ayant une histoire confessionnelle différente qui forment des territoires mixtes sur le plan confessionnel.

1.3. De la Confédération d'Etats à l'Etat fédéral

En 1798, les troupes françaises occupèrent la Suisse. Les Français furent accueillis en libérateurs surtout dans les baillages communs des cantons souverains (dans le canton de Vaud, en Argovie et au Tessin). La Suisse aux nombreuses dissensions internes donna jour, pour une brève période, à la République Helvétique, dirigée par un gouvernement central et dotée d'une nouvelle structure administrative. Les bouleversements politiques et le principe de l'égalité politique firent naître pour la première fois la conscience d'un Etat plurilingue. C'est ainsi que les textes de loi de la République helvétique furent rédigés en allemand, en français et en italien, langues reconnues égales.

Toutefois, ce modèle centralisateur et imposé du dehors n'était pas viable. En 1803, Napoléon rétablit les treize vieux cantons, auxquels vinrent se joindre six nouveaux (entre autres les Grisons, Vaud et le Tessin) égaux en droits. La Suisse fut alors pour la première fois officiellement désignée sous le nom de Confédération suisse. En 1815, le Congrès de Vienne fixa les frontières de la Suisse, qui n'ont pas changé depuis. Le Valais, Genève et Neuchâtel ayant été admis dans la Confédération, l'élément romand du pays s'en trouva renforcé.

Le retour à une Confédération d'Etats décentralisée facilita l'opposition des cantons réformés à la Restauration, menée par les catholiques conservateurs. Après 1830, plusieurs cantons connurent des révolutions civiles et adoptèrent des constitutions cantonales libérales, qui prévoyaient la liberté religieuse. En 1845, les cantons catholiques de Suisse centrale, Fribourg et le Valais formèrent une ligue séparée - le "Sonderbund" - pour contrer la Révolution menée par les protestants et les libéraux. De plus en plus de cantons étant passés dans le camp libéral, la Diète (l'organe exécutif des cantons) exigea la dissolution du Sonderbund. Au terme d'une courte guerre civile qui opposa milices réformées et troupes catholiques, ces dernières furent contraintes à capituler. Leur défaite prépara le terrain à la révolution radicale de 1848 et à la fondation de l'Etat fédéral, moderne et très en avance sur son temps. C'est en 1978 que fut apportée la dernière grande modification à la composition de la Confédération, lorsque fut reconnue l'indépendance du canton du Jura, francophone et en majorité catholique (son territoire avait été attribué au canton de Berne en 1815). Depuis, la Confédération suisse comprend 20 cantons et 6 demi-cantons.

1.4. La place des groupes linguistiques et religieux en Suisse

Depuis 1848, la Confédération suisse est le seul Etat démocratique d'Europe de l'Ouest à être officiellement à la fois plurilingue et pluriconfessionnel. La fondation et le maintien de l'Etat fédéral démocratique reposent sur la volonté politique des citoyens de former une seule et même nation en dépit de toutes les différences linguistiques et religieuses. La cohésion interne en est garantie par la structure fédéraliste et par la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, répartition qui respecte les différences et qui laisse aux cantons des responsabilités importantes aussi bien sur le plan confessionnel que linguistique.

La constitution fédérale de 1848 donnait aux citoyens de religion chrétienne la liberté religieuse et la liberté d'établissement sur l'ensemble du territoire de la Confédération. Il fallut attendre la révision totale de 1874, dont le texte est encore pour l'essentiel en vigueur, pour que ces droits soient étendus à tous les citoyens, et notamment, à l'époque, aux Israélites. Dans le détail, la réglementation des relations entre l'Eglise et l'Etat restait toutefois de la compétence des cantons, ce qui a conduit jusqu'à nos jours à des systèmes très différents, allant de la séparation totale de l'Eglise et de l'Etat à l'Eglise d'Etat en passant par la reconnaissance du statut d'Eglises nationales à certaines Eglises, auxquelles sont ainsi conférés certains droits souverains (pour prélever des impôts paroissiaux, par exemple). Certains principes fondamentaux d'inspiration laïque ont toutefois été introduits dans la constitution de 1874: citons entre autres la séparation entre le mariage civil et le mariage religieux ou celle de l'enseignement religieux du reste de l'enseignement.

La liberté religieuse et les principes laïcs, combinés à la mobilité spatiale et sociale, ont contribué à affaiblir considérablement les liens confessionnels de la population et, en particulier, à réduire le caractère monoconfessionnel des cantons qui prévalait dans l'Ancienne Confédération. Cette évolution contraste avec celle observée sur le plan linguistique, la liberté de la langue n'ayant jamais pu l'emporter sur le principe de la territorialité (voir ci-après, chapitres 3 et 4). Le principe de la territorialité et la liberté de la langue sont considérés comme des principes fondamentaux et complémentaires de la politique linguistique en Suisse depuis que le Tribunal fédéral a déclaré en 1965 qu'ils faisaient partie du droit constitutionnel non écrit.

L'identité linguistique de la Suisse repose de manière déterminante sur l'idée que les langues nationales sont parlées en premier lieu dans leurs aires traditionnelles de diffusion. Le principe de la territorialité signifie que les cantons peuvent limiter l'usage des langues sur leur territoire dans les rapports des citoyens avec les autorités cantonales et les autorités judiciaires et dans le domaine de l'enseignement. Ce principe doit permettre aux cantons de préserver les aires traditionnelles de diffusion des langues nationales. Ils peuvent pratiquer à cette fin une politique d'unilinguisme ou de plurilinguisme au niveau cantonal ou communal. L'application du principe de la territorialité s'avère déterminante en particulier dans les régions à majorité francophone ou italophone pour préserver la "paix des langues"; elle constitue un instrument efficace d'intégration pour les nouveaux venus, Confédérés germanophones ou étrangers d'une autre langue (cf. Windisch, 1992).

La liberté de la langue signifie que personne ne doit être empêché de s'exprimer dans la ou les langue(s) de son choix. Si cette ou ces langues sont des langues nationales, elles sont placées sur un pied d'égalité au plan fédéral, dans les relations avec les autorités fédérales. Il en va de même des langues officielles sur les plans cantonal et communal, dans le cadre des dispositions cantonales. Les langues nationales bénéficient en outre d'une protection particulière sur le plan cantonal lorsqu'elles sont minoritaires dans le canton en question.

La constitution de 1848 reconnaissait déjà aux trois principales langues du pays (l'allemand, le français et l'italien) le statut de langues nationales et les traitait sur un pied d'égalité. En 1938, alors que des mouvements irrédentistes se faisaient entendre partout en Europe, il fut décidé de faire figurer également dans la constitution le romanche, qui n'était pas à l'époque une langue régionale standardisée, comme quatrième langue nationale, afin de souligner le caractère plurilingue de la Suisse. L'allemand, le français et l'italien restèrent cependant les seules langues officielles de la Confédération. Cette réglementation a à présent changé dans la mesure où l'article sur les langues de la constitution fédérale (art. 116), révisé en 1996, élève aussi le romanche au rang de langue officielle, pouvant être utilisée par la population romanche dans ses rapports avec la Confédération. Quatre cantons situés à la frontière des langues sont officiellement plurilingues: les Grisons sont trilingues (romanche, italien, allemand), le canton de Berne est en majorité germanophone avec une minorité francophone, les cantons de Fribourg et du Valais sont en majorité francophones avec une minorité germanophone. Enfin, les villes de Fribourg et de Biel/Bienne (dans le canton de Berne) sont officiellement bilingues.

Le nouvel article constitutionnel sur les langues de 1996 est le premier à contenir les éléments d'une politique active de la Confédération susceptibles de désamorcer les tensions latentes qui existent entre les communautés linguistiques (voir en particulier à ce sujet Département fédéral de l'intérieur, 1989, ainsi que le message du Conseil fédéral, 1991). En vertu de ce nouvel article, la Confédération et les cantons sont tenus de promouvoir la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques. Il est par ailleurs mentionné expressément que la Confédération, et non seulement les Grisons et le Tessin, doit prendre des mesures pour sauvegarder et promouvoir le romanche et l'italien. Ces dispositions sont conformes aux engagements pris par la Suisse en 1997 lors de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, présentée par le Conseil de l'Europe. L'italien et le romanche y sont qualifiées de langues minoritaires traditionnelles, qui nécessitent à ce titre une protection spéciale. Le romanche est la seule langue qui ne soit pas parlée sur tout le territoire d'un canton, qui n'a pas de capitale ni d'arrière-pays ni de voisin économiquement fort. Sur le plan suisse, l'italien est marginalisé si on le compare à l'allemand ou au français ; comme langue officielle de la Confédération, il joue de ce fait souvent un rôle secondaire.

Alors que les antagonismes confessionnels se sont beaucoup atténués, la sauvegarde et le rétablissement de l'équilibre entre les communautés linguistiques (aussi bien dans ses dimensions culturelles qu'économiques) sont désormais une tâche de première importance, dont dépend la cohésion nationale et la place que prendra la Suisse en Europe. Divers auteurs (cf. Altermatt, 1996, 1997) estiment que l'on assiste actuellement à une ethnicisation des communautés linguistiques, comme par exemple en Belgique, alors que d'autres attendent de la Confédération et des cantons qu'ils mettent en place une nouvelle politique des langues, novatrice parce qu'ayant abandonné le mythe des communautés linguistiques homogènes et parce que voyant dans l'encouragement du plurilinguisme, tant individuel que collectif, la solution clé de l'avenir (cf. p. ex. Lüdi/Werlen 1997, Windisch, 1992, ainsi que le débat sur l'état et les perspectives de la politique linguistique de la Suisse lancé en 1996 et en 1997 par la Revue Suisse de Science politique).

La situation démographique des groupes linguistiques et religieux de Suisse a été jusqu'à présent beaucoup moins étudiée que les questions juridiques et politiques ayant trait à ces groupes. La présente étude tente de donner une vision d'ensemble du sujet. L'évolution démographique des différents groupes est appréhendée par une approche historique à partir des différents recensements de la population depuis 1850 et en utilisant des données cantonales puis, pour le passé le plus proche, par des méthodes démographiques axées sur une statistique annuelle et des données individuelles. Cette analyse présente, sous une toute nouvelle perspective, la situation des groupes linguistiques et religieux de la Suisse à la fin du XXe siècle.

2. Sources et définitions

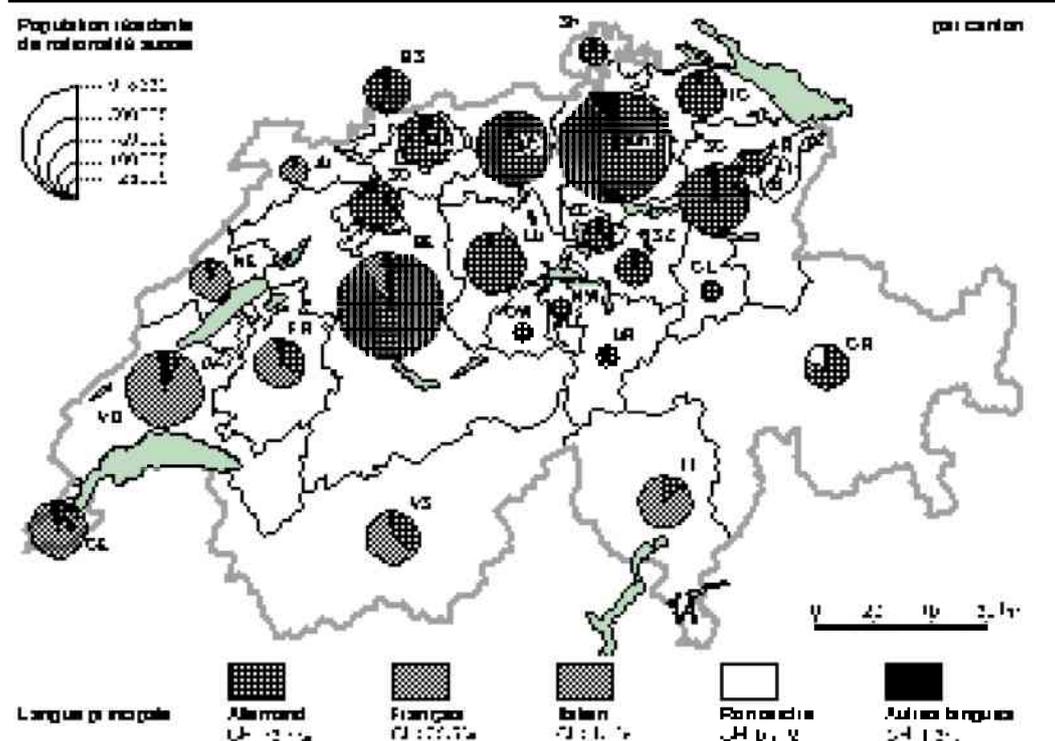
2.1. Les populations étudiées

La présente étude se concentre sur la population de nationalité suisse. Le terme “ nationalité ” se réfère dans notre contexte exclusivement à la citoyenneté, il n'a aucune connotation ethnique. L'analyse de l'évolution historique (chapitre 3) des groupes religieux (catholiques, protestants, autres religions) et linguistiques (germanophones, francophones, italophones, romanches) a été réalisée à partir des données des recensements. Les cantons ont été regroupés en fonction des caractéristiques de chacun d'eux. Nous avons distingué les cantons germanophones catholiques (Lucerne, Uri, Schwytz, Obwald, Nidwald, Zoug et Appenzel Rh.-Int.), germanophones protestants (Zurich, Berne, Glaris, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Appenzel Rh.-Ext., Turgovie), germanophones sans majorité religieuse nette (Saint-Gall, Grisons, Argovie, Soleure), francophones catholiques (Fribourg, Valais, Jura), francophones protestants (Vaud, Neuchâtel), francophones sans majorité religieuse nette (Genève) et le canton italophone catholique (Tessin).

L'analyse des tendances démographiques récentes ainsi que les scénarios (chapitres 4 et 5) portent sur les groupes religieux, les quatre régions linguistiques et cinq groupes religio-linguistiques (germanophones catholiques, germanophones protestants, francophones catholiques, francophones protestants, italophones catholiques). L'évolution démographique de ces différents groupes est présentée pour la période comprise entre 1970 et 1996. Les scénarios sont établis pour la période 1997-2020.

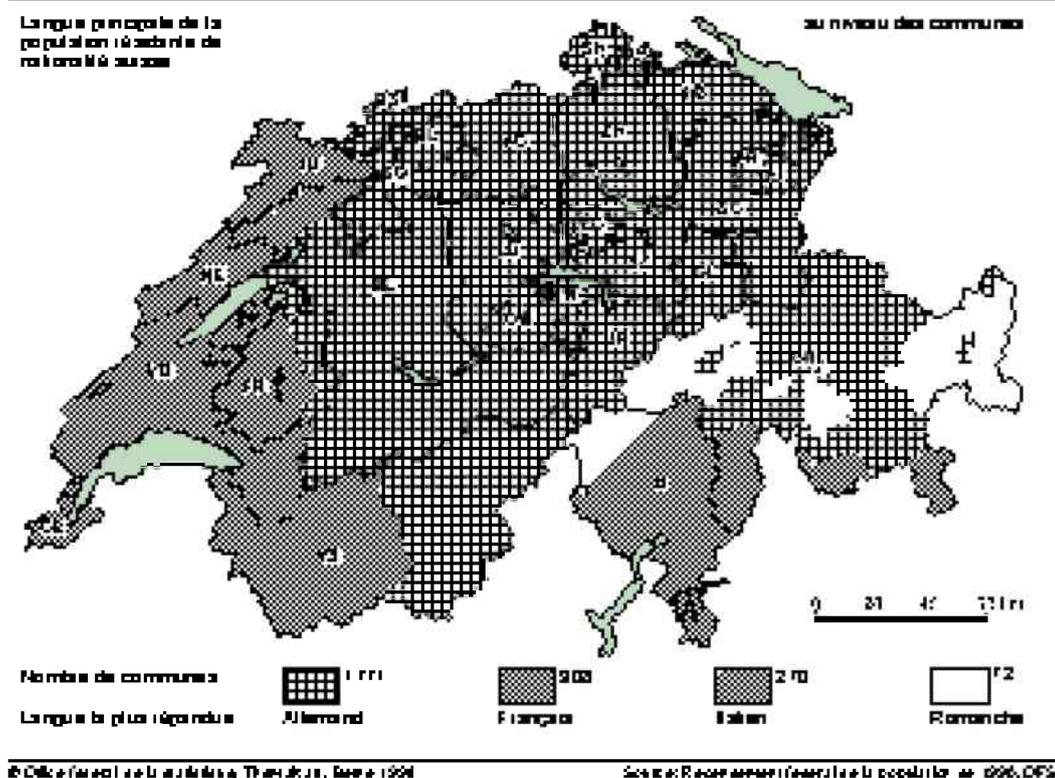
Population de nationalité suisse selon la langue principale, en 1990

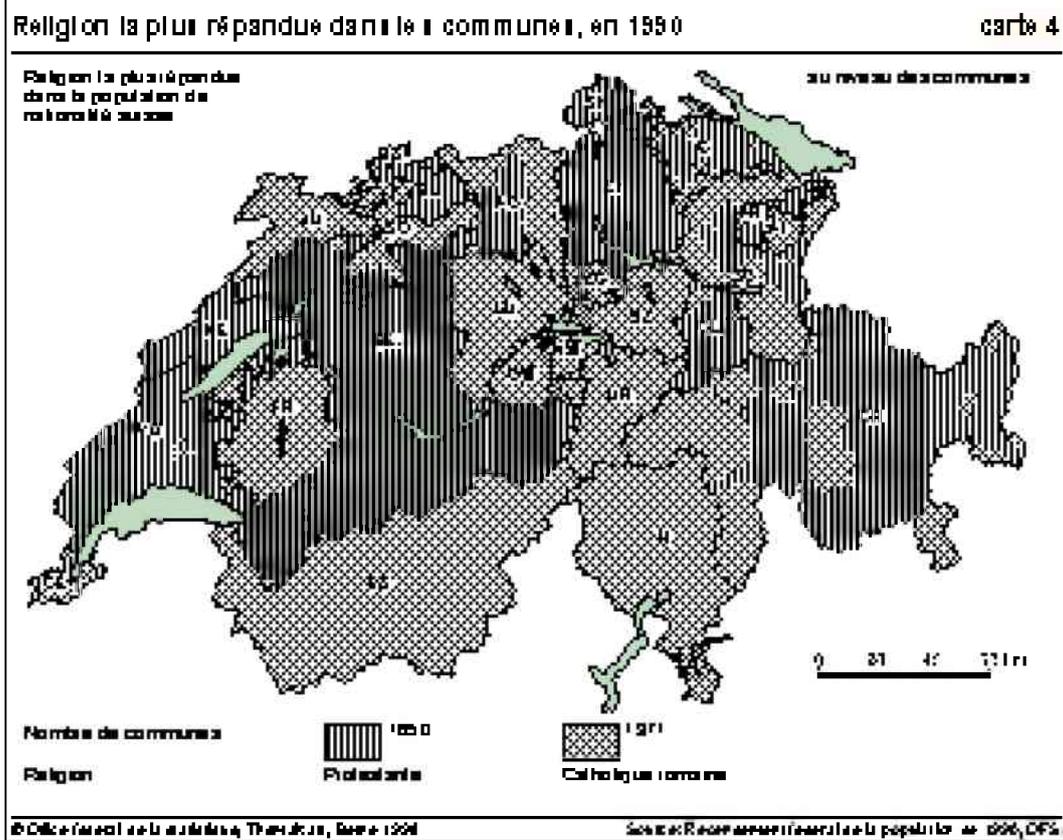
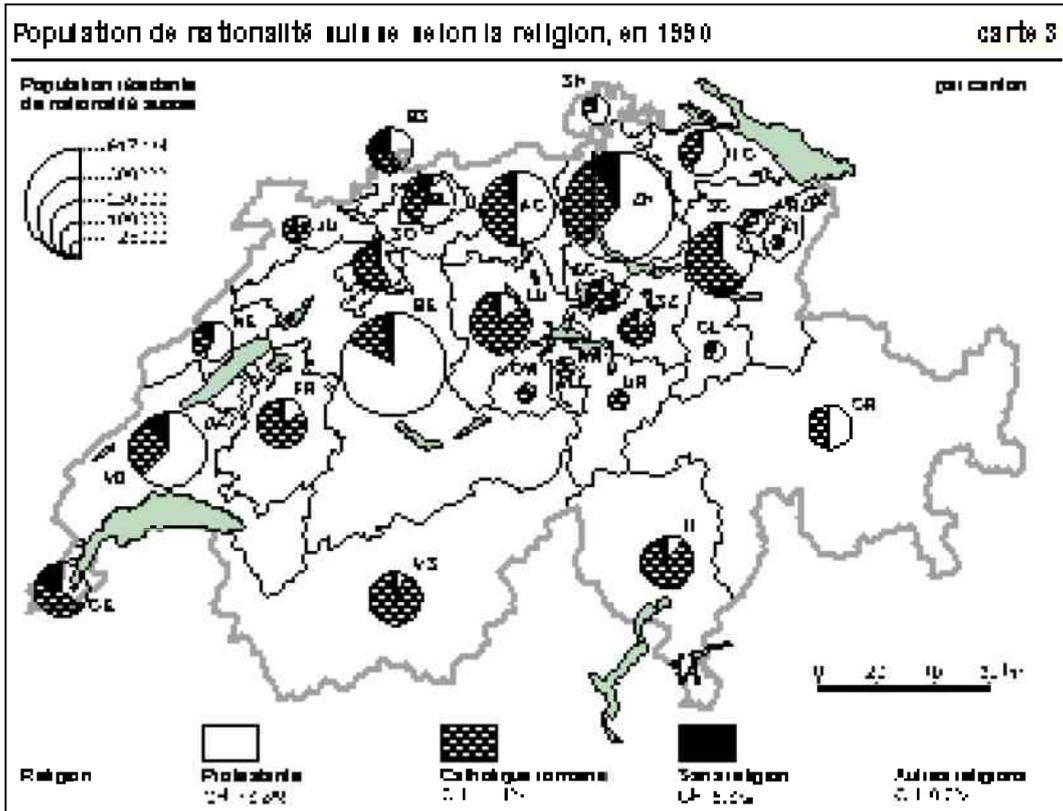
carte 1



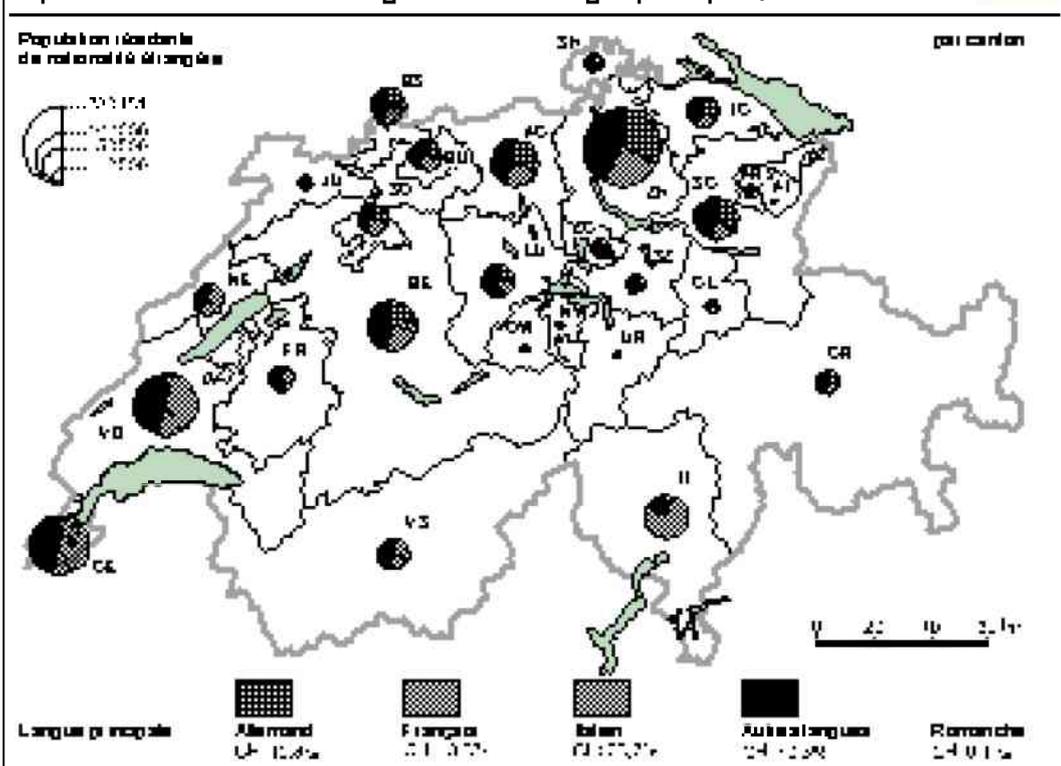
Langue la plus répandue dans les communes, en 1990

carte 2

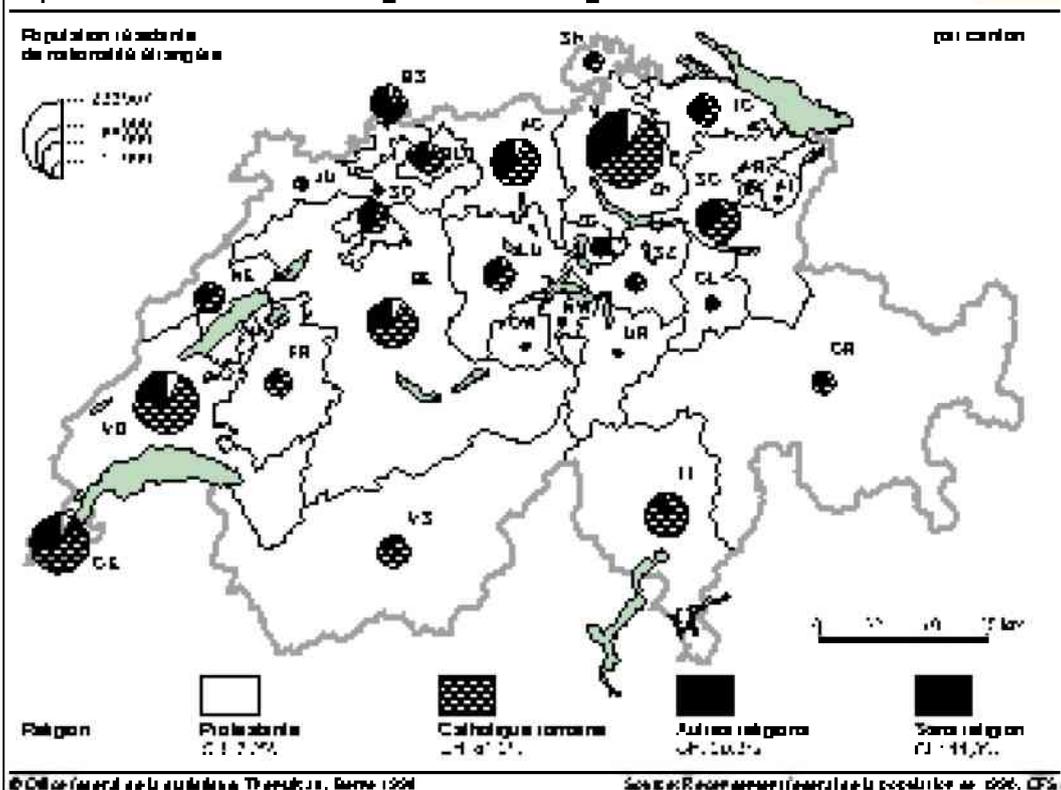




Population de nationalité étrangère selon la langue principale, en 1990 carte 5



Population de nationalité étrangère selon la religion, en 1990 carte 6



2.2. Les statistiques démographiques

Les recensements de la population

Le premier recensement de l'ensemble de la population sur le territoire suisse fut organisé sous la République Helvétique en 1798/99 (cf. Malaguerra/Suarez, 1997, à propos du lien étroit entre la structure de l'Etat et la statistique publique). Cependant, les premières données statistiques disponibles en Suisse portant sur la religion et la langue remontent aux premiers recensements organisés par l'Etat fédéral. Organisé tous les dix ans depuis 1850, le recensement apporte une image de la population suisse et de sa composition religieuse. En 1850, on recensait les personnes qui appartenaient à l'un des deux principaux groupes confessionnels de la Suisse (protestants, y compris les sectes évangéliques, et catholiques) ainsi que les Israélites. A partir de 1900, on a recensé d'autres groupes religieux, en particulier les musulmans, ainsi que les personnes sans confession (Ritzmann-Blickensdorfer (ed.), 1986 ; Bovay, 1997). En revanche, la langue n'a pas été demandée lors du premier recensement et l'information n'est disponible qu'à partir de 1860 (1880 sur le plan individuel). Depuis 1880 le recensement relève la langue principale des personnes, définie comme langue " dans laquelle on pense et qu'on connaît le mieux ". En 1990, la question sur les langues fut élargie aux langues parlées sur le lieu de travail et à la maison (dialectes inclus). La nationalité (dans le sens de la citoyenneté) a fait l'objet d'une question à partir de 1910, après la première vague importante de travailleurs étrangers dans l'histoire de la Suisse moderne. Des tableaux sur la population de chaque commune et de chaque canton sont également disponibles depuis 1850 grâce aux recensements.

Bien que les informations sur la religion et la langue soient relevées depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la statistique helvétique ne dispose pas de tableaux très détaillés sur les caractéristiques socio-démographiques des différents groupes. Ce n'est qu'à partir de 1970, date à partir de laquelle on dispose de données individuelles du recensement sur support informatique, que l'on peut décrire avec précision les différents groupes à la fois religieux ou linguistiques.

Les enquêtes par sondage

L'enquête suisse sur la famille, menée en 1994/95 (OFS, 1998), renseigne sur la religion déclarée et les pratiques religieuses des personnes enquêtées et informe sur les changements de religion intergénérationnels.

Les données de l'état civil

Les données de l'état civil sont recueillies de manière exhaustive, pour les naissances et les décès, depuis 1871. Cependant, ces données ne sont disponibles jusqu'en 1968 que sur des tableaux archivés et à partir de 1969 seulement sur support informatique (enregistrements individuels). Certaines exploitations ne peuvent donc être effectuées que depuis 1969. C'est le cas, par exemple, lorsque l'âge au moment de l'événement (l'âge de la mère au moment de la naissance, pour le calcul de taux de fécondité par âge, l'âge de la personne décédée pour le calcul de quotients de mortalité) est nécessaire.

L'état civil ne recueille aucune donnée sur la langue. En revanche, jusqu'en 1987, l'annonce d'un événement à l'état civil nécessitait obligatoirement l'indication d'une religion (en général celle de la mère). Les officiers de l'état civil ont inscrit la religion dominante de l'arrondissement de l'état civil, lorsque aucune religion n'était déclarée. Ainsi, avant cette date, aucune naissance, décès ou mariage, n'étaient annoncés sans que l'appartenance religieuse des personnes ne fût indiquée. L'attribution automatique de la religion dominante de l'arrondissement de l'état civil produit des différences avec la déclaration de la religion au moment du recensement. Pour calculer les indices démographiques, des ajustements statistiques sont nécessaires, essentiellement pour répartir les personnes se déclarant sans religion lors des recensements (voir chapitre 2.3).

La statistique des migrations et des naturalisations

Jusqu'en 1980, les migrations sont estimées sur la base des recensements. Une source indépendante n'est disponible, à l'échelle régionale, qu'à partir de 1981 : elle est fournie par la statistique de l'estimation de la population (statistique ESPOP), qui inclut une enquête annuelle sur les migrations. Toutefois, aucune information n'est disponible sur les migrations des Suisses selon la religion ou la langue.

Les changements de nationalité sont disponibles sous forme d'enregistrements individuels depuis 1981. Les données sont issues du Registre central des étrangers, qui les reçoit lui-même des cantons, des communes et de l'Office fédéral de la police. De nouveau, ni la religion des personnes concernées, ni leur langue principale ne sont connues. Vu l'importance du phénomène de l'acquisition de la nationalité sur l'évolution de la population de nationalité suisse, nous avons jugé utile d'estimer la religion à partir de la nationalité du naturalisé (voir ci-après).

Une statistique progressive annuelle

Afin de mesurer l'intensité des phénomènes démographiques dans la période récente, nous avons besoin d'une estimation des effectifs annuels, classés selon le sexe et l'âge, des différents groupes et communautés étudiés. Une statistique progressive a pu être effectuée, ceci bien sûr dans les limites de l'information disponible et après adaptation des définitions (voir chapitre 2.3). Elle postule que, pour un groupe étudié, la population en fin d'année est égale à la population en début d'année, augmentée des naissances, des immigrations et des acquisitions de la nationalité, et diminuée des décès et des émigrations.

La méthode employée rejoint, à quelques détails méthodologiques près, celle qui a été utilisée en Suisse pour l'estimation d'une série historique (Wanner, 1997). Cette statistique est cohérente avec celle de l'ensemble de la Suisse, établie sans distinction des groupes religio-linguistiques (statistique ESPOP). La statistique progressive a été estimée pour les trois groupes religieux, les quatre régions linguistiques, et les cinq groupes religio-linguistiques. Elle a été menée entre le recensement de 1970 et celui de 1990. A partir de 1990 et jusqu'en 1996, les effectifs ont également été estimés. Des indicateurs démographiques ont pu être calculés sur cette base

Les scénarios 1997-2020

Deux scénarios démographiques ont été établis jusqu'à l'horizon 2020. Ils supposent que la population totale de nationalité suisse est celle projetée par le scénario démographique "Tendance" de l'OFS (1996a), mais qu'au sein de cette population, la répartition des communautés et groupes se modifie en fonction de caractéristiques démographiques. Le premier scénario ("Poursuite des tendances") repose sur des hypothèses qui rejoignent les caractéristiques observées au cours des 25 dernières années.

- La fécondité des catholiques est légèrement plus élevée que celle des protestantes, et plus élevée dans la région germanophone (catholiques : 1,6 enfant par femme ; protestantes : 1,4 par femme) que dans la région francophone (catholiques : 1,5 ; protestantes : 1,3) et italophone (catholiques : 1,2). La fécondité des femmes de la région romanche se situe, selon notre hypothèse, à 1,8 enfant par femme.
- Le solde migratoire négatif est réparti entre la région germanophone (-4200 personnes) et la région francophone (-800); il est nul dans les deux autres régions.
- L'acquisition de la nationalité suisse varie en fonction des critères religieux et régionaux selon ce qui est observé au cours de la période 1981 à 1996. Pour 100 personnes naturalisées, on compte 60 personnes de religion catholique, 5 de religion protestante et 35 d'une autre religion.
- L'espérance de vie augmente modérément quel que soit le groupe.

Le second scénario ("Uniformisation des comportements") suppose que chaque groupe a un même comportement démographique, quel que soit le phénomène du mouvement naturel (naissances selon l'âge, décès selon l'âge, migrations selon l'âge et acquisitions de la nationalité selon l'âge). Ce comportement est celui proposé lors de l'établissement des derniers scénarios démographiques de la Suisse (Scénario tendance, OFS, 1996a) soit :

- Un niveau de fécondité qui atteint progressivement 1,56 enfant par femme.
- Une croissance modérée de l'espérance de vie à la naissance.
- Un solde migratoire avec l'étranger négatif égal à -5000 pour l'ensemble des Suisses, réparti proportionnellement à l'effectif des groupes.
- Des acquisitions de la nationalité suisse réparties selon l'effectif des groupes.

Ce scénario suppose que seule la structure de la population influence le futur démographique des différents groupes.

2.3. Un problème particulier : les personnes se déclarant "sans confession"

En Suisse, la déclaration de la religion ne pose pas de problème de nature politique susceptible de modifier la qualité de la déclaration, ainsi que ce fut le cas aux recensements de l'Irlande du Nord en 1971 et 1981 (Compton, 1997). Il est probable qu'une part importante de personnes se déclarant "sans confession" ou ne donnant aucune indication, ont reçu une éducation religieuse, mais une fois adultes et pour des raisons qui dépassent le cadre de ce rapport, elles ne ressentent pas le besoin d'y faire référence. La proportion de personnes de nationalité suisse se déclarant sans confession est passée de 65 310 en 1970 (1,3% de la population recensée) à 234 952 en 1980 (4,3%) et 437 766 en 1990 (7,8%). Ce phénomène caractérise surtout les jeunes adultes de la région francophone et de plus en plus la région germanophone.

Afin d'assurer la cohérence entre le numérateur (le nombre d'événements enregistrés par l'état civil) et le dénominateur (le recensement), nous avons réparti les "sans confession" et "sans indication" soit dans l'un des deux groupes confessionnels étudiés, catholique ou protestant, soit dans le groupe "autres religions". Dans une première étape, nous avons effectué une régression univariée de type linéaire au niveau des communes de la Suisse, de manière à exprimer la proportion de "sans confession" selon la répartition communale des religions. Les résultats de cette régression sont plutôt médiocres (en terme de R^2) et indiquent donc que la proportion de non-déclarants ne peut pas être expliquée, comme c'est le cas dans d'autres pays, par l'appartenance religieuse de la commune de résidence. En fait, il paraît y avoir une absence d'association entre religion majoritaire et proportion de "sans confession". Pour cette raison, ceux-ci ont été répartis proportionnellement entre les effectifs des différents groupes religieux.

3. L'évolution démographique de 1850 à 1990

3.1. Effectifs des groupes religieux et linguistiques

Le tableau 1 présente l'évolution, entre 1850 et 1990, des effectifs des groupes religieux et linguistiques.

Tableau 1 : Population selon la religion déclarée et la nationalité. Suisse, 1850-1990.

	Catholiques		Protestants		Autres religions		Sans religion 1)	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
<i>Population totale</i>								
1850	971 809	40.6	1417 786	59.3	3 145	0.1
1860	1021 821	40.7	1478 591	58.9	10 082	0.4
1870	1084 369	40.6	1566 347	58.7	18 431	0.7
1880	1160 782	40.8	1667 109	58.6	18 211	0.6
1888	1184 164	40.6	1716 212	58.8	17 378	0.6
1900	1379 664	41.6	1916 157	57.8	19 622	0.6
1910	1593 538	42.5	2107 814	56.2	51 941	1.4
1920	1585 311	40.9	2230 597	57.5	64 412	1.7
1930	1666 350	41.0	2330 303	57.3	69 747	1.7
1940	1754 204	41.1	2457 242	57.6	54 257	1.3
1950	1987 614	42.2	2655 375	56.3	72 003	1.5
1960	2492 968	45.9	2861 522	52.7	34 331	0.6	40 240	0.7
1970	3116 922	49.7	2991 694	47.7	65 301	1.0	95 866	1.5
1980	3046 640	47.9	2822 266	44.3	186 406	2.9	310 648	4.9
1990	3184 069	46.3	2747 821	40.0	328 971	4.8	612 826	8.9
<i>Population de nationalité suisse</i>								
1900	1115 376	38.0	1806 957	61.6	9 686	0.3
1910	1210 114	37.8	1965 351	61.4	25 817	0.8
1920	1321 442	38.0	2116 231	60.8	40 262	1.2
1930	1433 261	38.6	2226 942	60.0	50 675	1.4
1941	1605 862	39.7	2396 342	59.3	39 945	1.0
1950	1783 558	40.3	2591 439	58.5	54 549	1.2
1960	2027 217	41.8	2767 108	57.1	17 798	0.4	32 199	0.7
1970	2251 311	43.4	2854 727	55.0	18 359	0.4	65 310	1.3
1980	2380 345	43.9	2730 111	50.4	75 578	1.4	234 952	4.3
1990	2445 969	43.5	2660 329	47.3	84 191	1.5	437 766	7.8
<i>Population de nationalité étrangère</i>								
1900	264 288	68.9	109 200	28.5	9 936	2.6
1910	383 424	69.5	142 463	25.8	26 124	4.7
1920	263 869	65.6	114 366	28.4	24 150	6.0
1930	233 089	65.6	103 361	29.1	19 072	5.4
1941	148 342	66.4	60 900	27.2	14 312	6.4
1950	204 056	71.5	63 936	22.4	17 454	6.1
1960	465 751	80.8	94 414	16.4	16 533	2.9	8 041	1.4
1970	865 611	80.1	136 967	12.7	46 942	4.3	30 556	2.8
1980	666 295	70.5	92 155	9.8	110 828	11.7	75 696	8.0
1990	738 100	59.3	87 492	7.0	244 780	19.7	175 060	14.1

Source : OFS, recensements de la population 1) Y. compris les non-réponses.

La distinction entre Suisses et étrangers souligne l'influence majeure des migrations internationales sur la composition, aussi bien religieuse que linguistique, de la population totale, ainsi que de la population de nationalité suisse à travers les naturalisations (voir les cartes 5 et 6 pour la distribution spatiale de la population étrangère selon la langue et la religion).

Une évolution très différente caractérise les deux communautés confessionnelles majoritaires. Depuis 1850, la population de religion catholique a été multipliée par 3,3 et celle de religion protestante par 1,9. Le recensement de 1970 marque le changement de majorité religieuse qu'a connu la population, toutes nationalités confondues, les catholiques devenant plus nombreux que les protestants en raison de l'immigration en provenance des pays catholiques.

Tableau 2: Population selon la langue et la nationalité, Suisse. 1880-1990

	Allemand		Français		Italien		Romanche		Autres langues	
	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %	Nombre	En %
<i>Population totale</i>										
1880	2030 792	71.4	608 007	21.4	161 923	5.7	38 705	1.4	6 675	0.2
1888	2082 855	71.4	634 855	21.8	155 130	5.3	38 357	1.3	6 557	0.2
1900	2312 949	69.8	730 917	22.0	221 182	6.7	38 651	1.2	11 744	0.4
1910	2594 186	69.1	793 264	21.1	302 578	8.1	40 234	1.1	23 031	0.6
1920	2750 622	70.9	824 320	21.2	238 544	6.1	42 940	1.1	23 894	0.6
1930	2924 313	71.9	831 097	20.4	242 034	6.0	44 158	1.1	24 798	0.6
1940	3097 060	72.6	884 669	20.7	220 530	5.2	46 456	1.1	16 988	0.4
1950	3399 636	72.1	956 889	20.3	278 651	5.9	48 862	1.0	30 954	0.7
1960	3765 203	69.4	1025 450	18.9	514 306	9.5	49 823	0.9	74 279	1.4
1970	4071 289	64.9	1134 010	18.1	743 760	11.9	50 339	0.8	270 385	4.3
1980	4140 901	65.0	1172 502	18.4	622 226	9.8	51 128	0.8	379 203	6.0
1990	4374 694	63.6	1321 695	19.2	524 116	7.6	39 632	0.6	613 550	8.9
<i>Population de nationalité suisse</i>										
1910	2326 138	72.7	708 650	22.1	125 336	3.9	39 349	1.2	1 809	0.1
1920	2540 101	73.0	753 644	21.7	138 118	4.0	42 010	1.2	4 062	0.1
1930	2735 134	73.7	778 998	21.0	148 654	4.0	43 372	1.2	4 720	0.1
1941	2987 185	73.9	844 230	20.9	158 690	3.9	45 653	1.1	6 391	0.2
1950	3285 333	74.2	912 141	20.6	175 193	4.0	47 979	1.1	8 900	0.2
1960	3604 452	74.4	979 630	20.2	198 278	4.1	49 208	1.0	12 754	0.3
1970	3864 684	74.5	1045 091	20.1	207 557	4.0	49 455	1.0	22 920	0.4
1980	3986 955	73.5	1088 223	20.1	241 758	4.5	50 238	0.9	53 812	1.0
1990	4131 027	73.4	1155 683	20.5	229 090	4.1	38 454	0.7	74 001	1.3
<i>Population de nationalité étrangère</i>										
1910	268 048	48.6	84 614	15.3	177 242	32.1	885	0.2	21 222	3.8
1920	210 521	52.3	70 676	17.6	100 426	25.0	930	0.2	19 832	4.9
1930	189 179	53.2	52 099	14.7	93 380	26.3	786	0.2	20 078	5.6
1941	109 875	49.1	40 439	18.1	61 840	27.7	803	0.4	10 597	4.7
1950	114 303	40.0	44 748	15.7	103 458	36.2	883	0.3	22 054	7.7
1960	160 751	27.5	45 820	7.8	316 028	54.0	615	0.1	61 525	10.5
1970	206 605	19.1	88 919	8.2	536 203	49.6	884	0.1	247 465	22.9
1980	153 946	16.3	84 279	8.9	380 468	40.3	890	0.1	325 391	34.4
1990	243 667	19.6	166 012	13.3	295 026	23.7	1 178	0.1	539 549	43.3

Source : OFS, recensements de la population

Toutefois, parmi les Suisses, les protestants restent le groupe le plus important. A partir de 1900 et jusqu'en 1990, la population suisse de religion catholique a augmenté de 119,3% pour atteindre 2,45 millions. La population suisse de religion protestante a connu une progression de 58,0% entre 1900 et 1970 avant de diminuer, entre 1970 et 1990, de 6,8%, pour se situer à 2,66 millions. Durant la période 1900-1990, la population suisse d'autre confession ou sans confession a été multipliée par 54 pour atteindre 0,52 million.

Les germanophones ont consolidé leur position comme groupe linguistique majoritaire de la Confédération (4,37 millions de locuteurs en 1990), devant les francophones (1,32 million de locuteurs en 1990 - Tableau 2). Entre 1910 et 1990, la population de nationalité suisse déclarant l'allemand comme langue principale a augmenté de 77,6%, contre 63,1% pour les francophones et 82,8% pour les italoalphones. La répartition de la population totale selon la langue reflète l'influence des migrations internationales: la langue italienne atteint en 1970 un niveau culminant avec 0,74 million de locuteurs. Le nombre de personnes de langue romanche est resté stable tandis que le nombre de personnes de langue non nationale a fortement augmenté depuis les années 1970, pour atteindre 0,61 million de locuteurs en 1990.

3.2. Proportion par rapport à la population totale

Avant 1900, la population totale comptait environ 40% de catholiques contre près de 60% de protestants. La proportion de catholiques n'a cessé d'augmenter, passant de 40,6% en 1850 à 46,3% en 1990, avec un maximum de 49,4% en 1970. La proportion de personnes de religion protestante a diminué de 59,3% à 40,0% durant la même période. Le nombre des personnes déclarant appartenir à une religion non traditionnelle a augmenté de manière spectaculaire au cours des 30 dernières années, passant de 1,2% en 1960 à 12,2% en 1990. C'est essentiellement parmi les étrangers qu'on observe l'émergence récente d'autres religions (islamique et orthodoxe notamment) et des "sans confession" : ces deux catégories regroupaient plus de 3 étrangers sur 10 en 1990.

Parmi les personnes de nationalité suisse, les protestants ne représentent plus la majorité absolue (ils ont été jusqu'à 61,6%). Aujourd'hui, ils ne détiennent qu'une majorité relative (47,3% contre 43,5% pour les catholiques). Depuis 1930, le nombre des personnes déclarant appartenir à un groupe religieux non traditionnel a fortement augmenté (1990 : 8,3%), de même que celui des personnes ne donnant aucune information sur leur appartenance religieuse (1990 : 1,1%).

Le paysage linguistique de la Suisse s'est passablement modifié, sous l'impulsion des étrangers. Alors qu'en 1880, la proportion de personnes ne parlant pas à l'une des quatre langues nationales était de 0,2%, elle est passée à 8,9% en 1990. La proportion d'italophones a fortement augmenté entre 1880 et 1970 (de 5,7% à 11,9%) pour diminuer ensuite à 7,6%. L'allemand et le français restent néanmoins les deux langues les plus employées.

La répartition de la population de nationalité suisse selon la langue principale est restée relativement stable au cours du siècle. En 1990, plus de 70% de la population étaient germanophones, contre 20% francophones, 4% italoalphones et moins de 1% romanches. Parmi les étrangers, les flux migratoires expliquent la répartition selon la langue. L'allemand était majoritaire jusqu'en 1960, l'italien l'a ensuite été jusqu'en 1980. Lors du dernier recensement, deux étrangers sur cinq parlaient une langue non nationale (espagnol, portugais, langues slaves, anglais etc.).

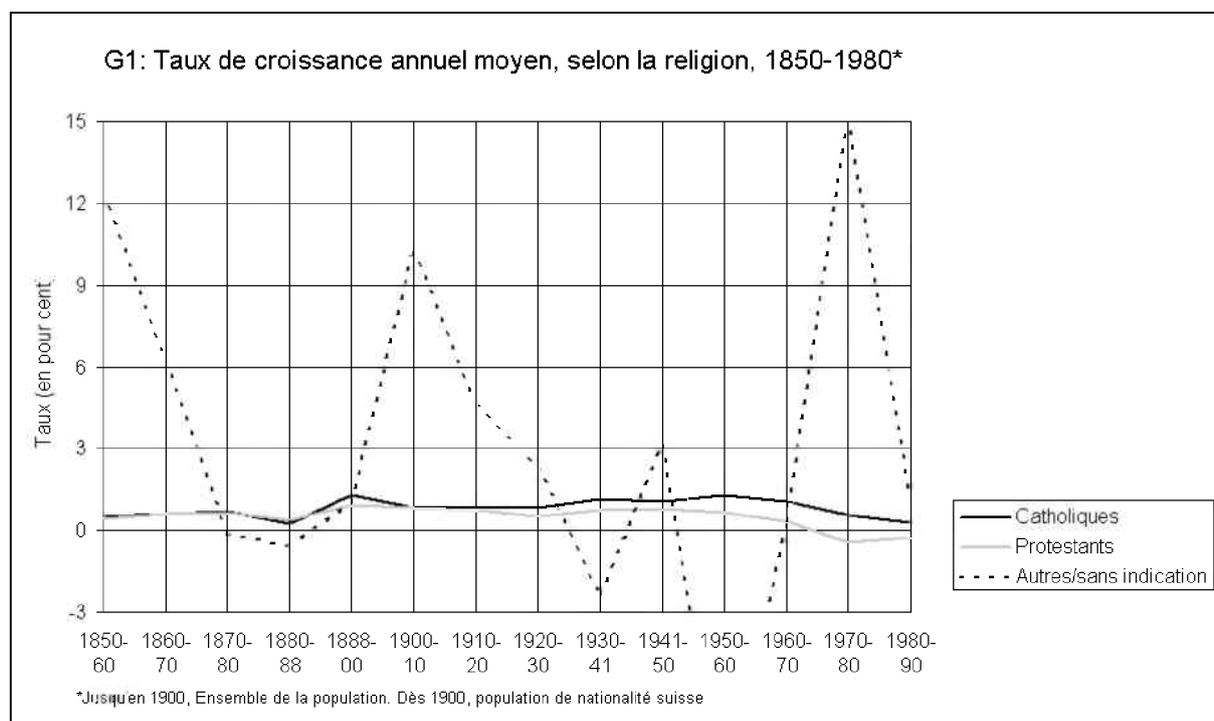
3.3. Taux d'accroissement annuels

Les taux d'accroissement annuels moyens, calculés sur les différentes périodes intercensitaires (voir tableau 3), permettent d'affiner l'étude de la dynamique démographique. Avant 1900, on a considéré l'ensemble de la population, puis la population de nationalité suisse uniquement. Avant la Première Guerre mondiale, les groupes catholiques et protestants ont évolué au même rythme (Graphique 1), excepté pour la période 1888-1900. Celle-ci fut caractérisée par le premier afflux important de population d'origine italienne de confession catholique, venue en Suisse pour travailler dans le secteur de la construction ferroviaire et du bâtiment.

Tableau 3: Taux d'accroissement intercensitaire de la population (en %), en fonction de la langue et de la religion déclarée. Suisse, 1850-1990.

Période intercensitaire	Germano-phones	Franco-phones	Italo-phones	Roman-ches	Autres langues	Catholiques	Protestants	Autres religions	Sans religion
1850-1860	5.1	4.3	220.6	...
1860-1870	6.1	5.9	82.8	...
1870-1880	7.0	6.4	-1.2	...
1880-1888	2.6	4.4	-4.2	-0.9	-1.8	2.0	2.9	-4.6	...
1888-1900	11.0	15.1	42.6	0.8	79.1	16.5	11.7	12.9	...
1900-1910	12.2	8.5	36.8	4.1	96.1	15.5	10.0	164.7	...
1910-1920	6.0	3.9	-21.2	6.7	3.7	-0.5	5.8	24.0	...
1920-1930	6.3	0.8	1.5	2.8	3.8	5.1	4.5	8.3	...
1930-1940	5.9	6.4	-8.9	5.2	-31.5	5.3	5.4	-22.2	...
1940-1950	9.8	8.2	26.4	5.2	82.2	13.3	8.1	32.7	...
1950-1960	10.8	7.2	84.6	2.0	140.0	25.4	7.8	-52.3	...
1960-1970	8.1	10.6	44.6	1.0	264.0	25.0	4.5	90.2	138.2
1970-1980	1.7	3.4	-16.3	1.6	40.2	-2.3	-5.7	185.5	224.0
1980-1990	5.6	12.7	-15.8	-22.5	61.8	4.5	-2.6	76.5	97.3

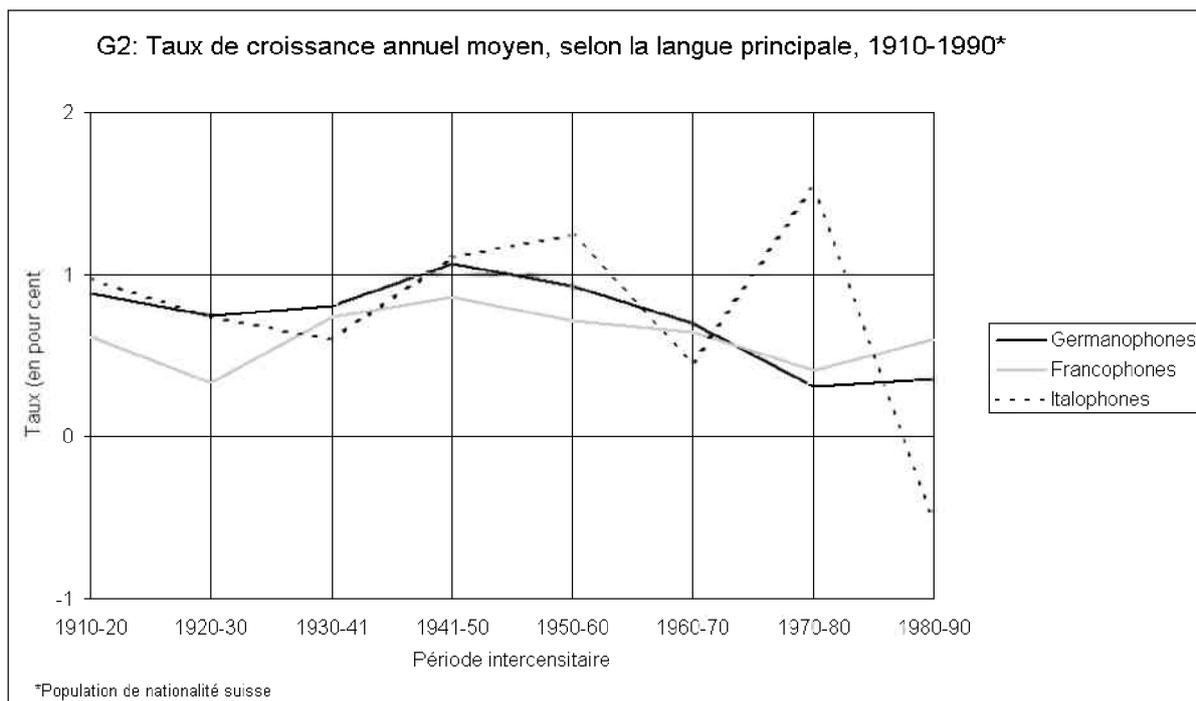
Source : OFS, recensements de la population



Entre 1900 et 1910 et pour les périodes suivantes, les taux d'accroissement sont calculés pour la population de nationalité suisse. C'est à partir de cette période que les différentiels de croissance entre les deux religions principales ont augmenté pour atteindre un maximum entre 1950 et 1960 : durant cette période et par rapport à la période précédente, le taux d'accroissement annuel a augmenté chez les catholiques alors qu'il diminuait chez les protestants. Par la suite, l'écart des taux d'accroissement entre les deux groupes est resté le même. Le XX^e siècle a surtout été marqué par une croissance importante de la population se déclarant appartenir à une autre religion.

Depuis l'intervalle intercensitaire 1970-1980, le taux d'accroissement de la population protestante de nationalité suisse est négatif, alors qu'il reste positif, quoiqu'en forte diminution, pour la population de confession catholique.

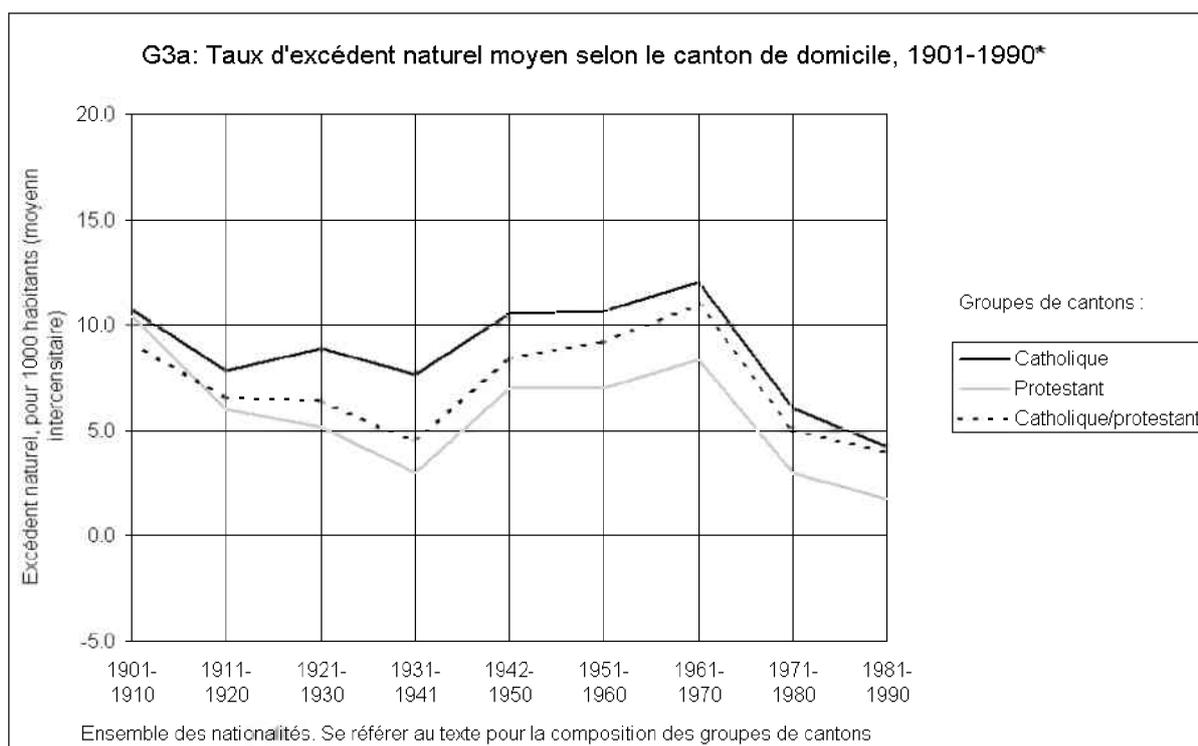
Les taux d'accroissement selon la langue (graphique 2) restent sensiblement identiques durant l'ensemble de la période couverte, si on excepte les personnes parlant l'italien, groupe qui a fortement été influencé à partir de 1970 par les flux migratoires avec l'Italie et les acquisitions de la nationalité qui ont suivi ces flux. Jusqu'en 1960-70, les taux d'accroissement des germanophones étaient supérieurs à ceux des francophones. Depuis 1970, les taux des francophones ont dépassé ceux des germanophones, en raison essentiellement d'une mobilité linguistique plus rapide de la population étrangère et de la population suisse allemande, établie dans la partie francophone du pays.

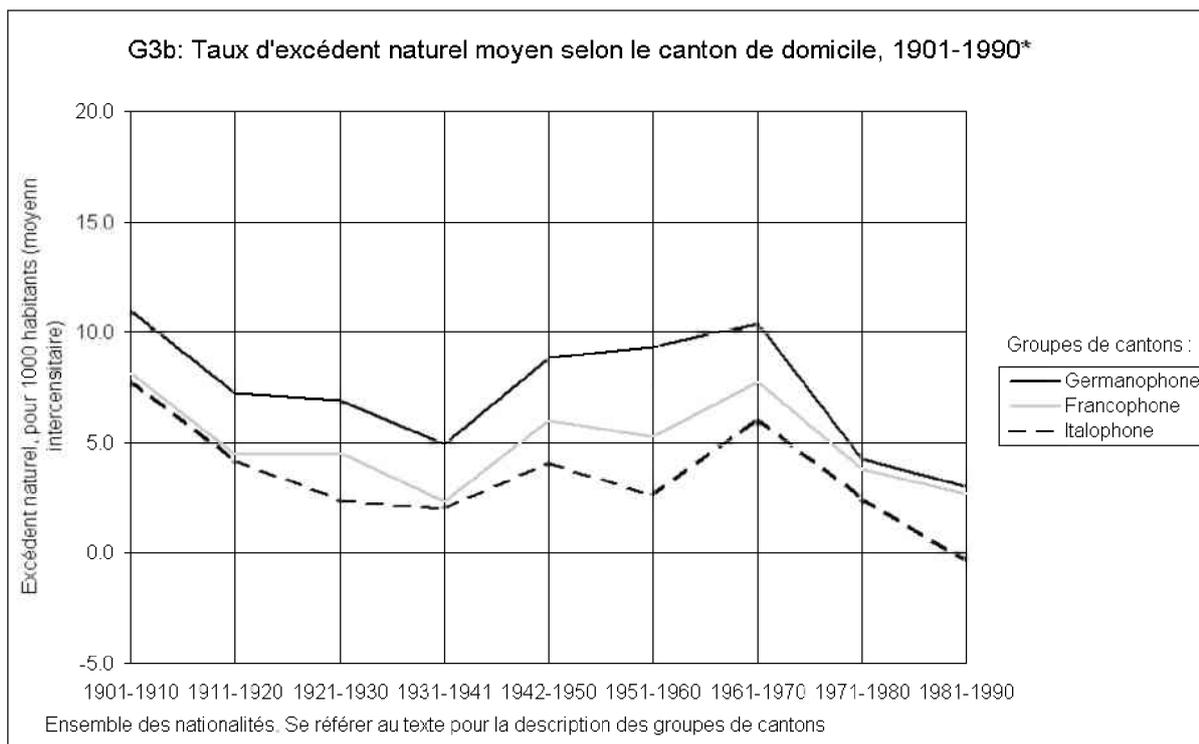


3.3.1. Décomposition des taux d'accroissement entre 1900 et 1990

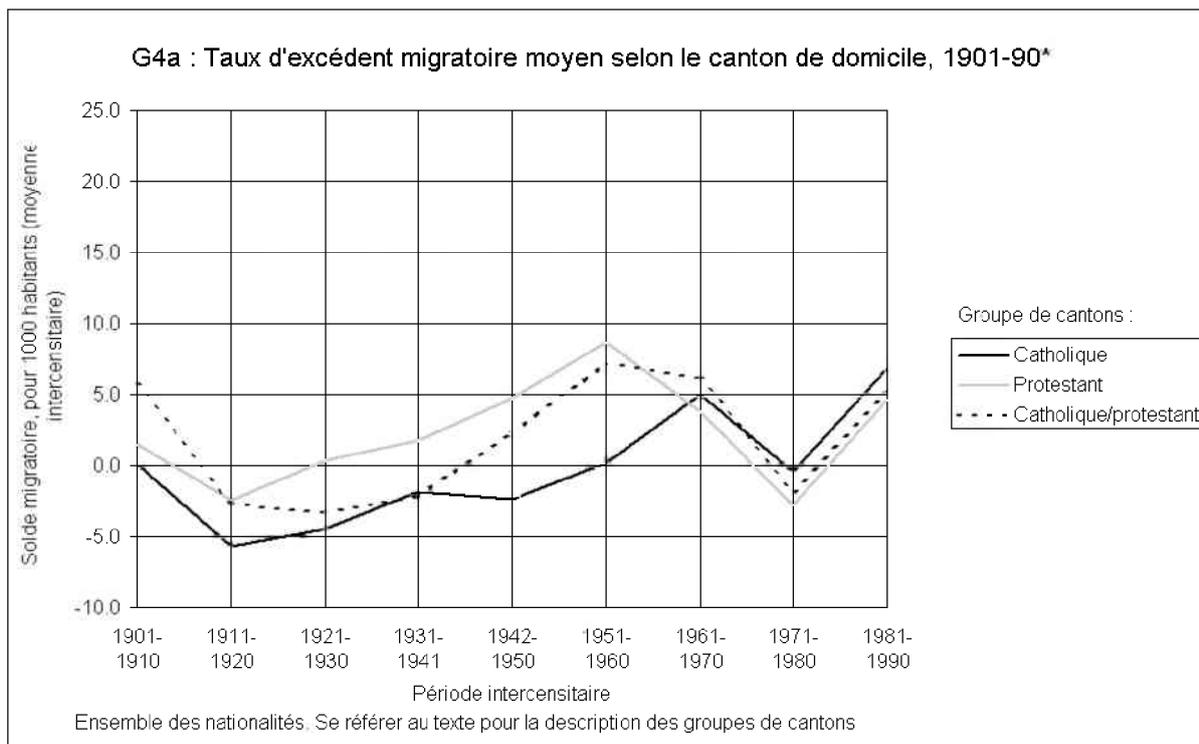
Les taux d'accroissement intercensitaires représentent la somme du taux d'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire. Ceux-ci ont été décomposés à l'échelle cantonale et pour l'ensemble de la population (suisse et étrangère).

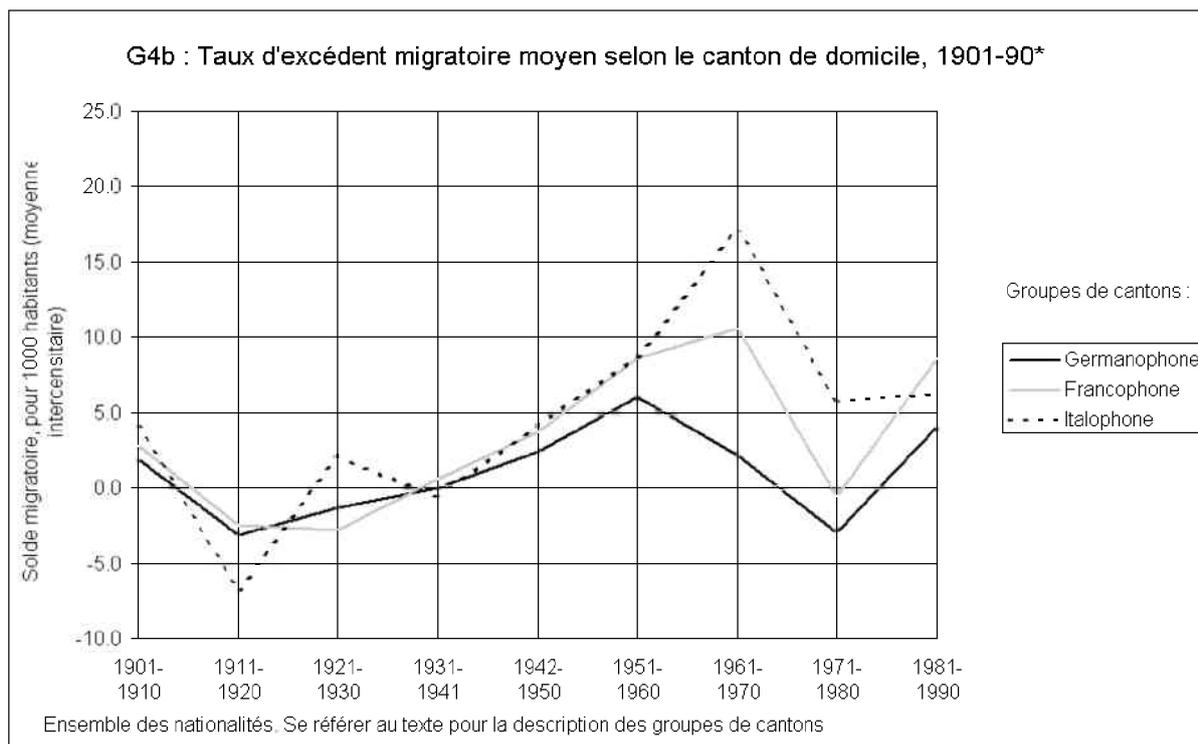
Que ce soit en terme de religion ou de langue, les cantons présentent en effet des caractéristiques souvent homogènes, qui permettent donc de représenter précisément les évolutions des groupes religio-linguistiques étudiés et leurs composantes (voir le chapitre 1 pour le contexte historico-politique). Les cantons à dominante germanophone catholique sont situés au centre de la Suisse. En 1900, la proportion de catholiques dans ces cantons variait entre 91,5% et 98,7%. Les cantons germanophones à dominante protestante comprenaient, au début du siècle, entre 65,1% à 90,1% de personnes de religion protestante. La population de St-Gall, des Grisons, de Soleure et d'Argovie était répartie de manière relativement équitable entre les deux confessions. En Suisse romande, Fribourg et le Valais étaient à dominante catholique, Vaud (86,3%) et Neuchâtel (85,0%) à dominante protestante, alors que Genève comprenait une proportion quasi équivalente de catholiques et de protestants au début du siècle. Enfin, le Tessin, canton italophone, était composé presque exclusivement de catholiques (98% en 1900).





Les taux d'accroissement naturel sont en moyenne plus élevés dans les cantons catholiques que dans les cantons protestants (Graphiques 3a,b). Ils sont également plus élevés dans les cantons germanophones que francophones et qu'au Tessin. L'évolution observée pour l'ensemble de la Suisse (diminution du taux d'accroissement naturel au début du siècle, puis augmentation dès la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à la période 1961-1970) se retrouve dans tous les groupes de cantons.

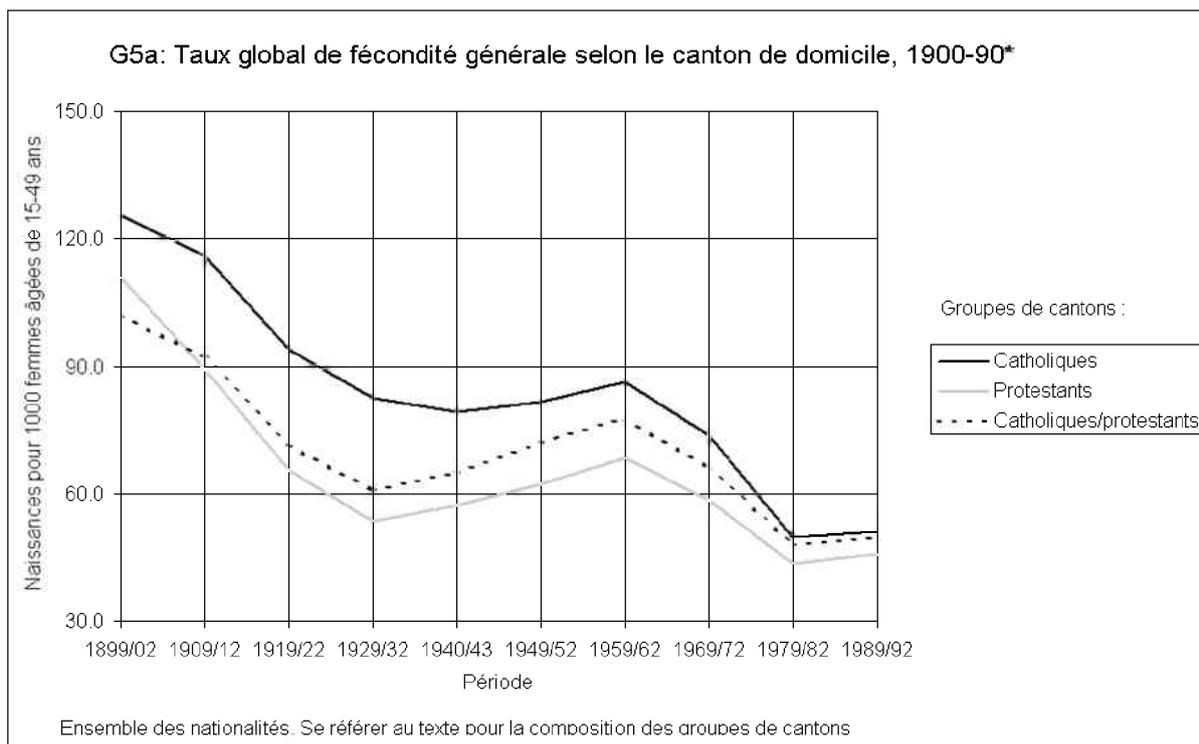




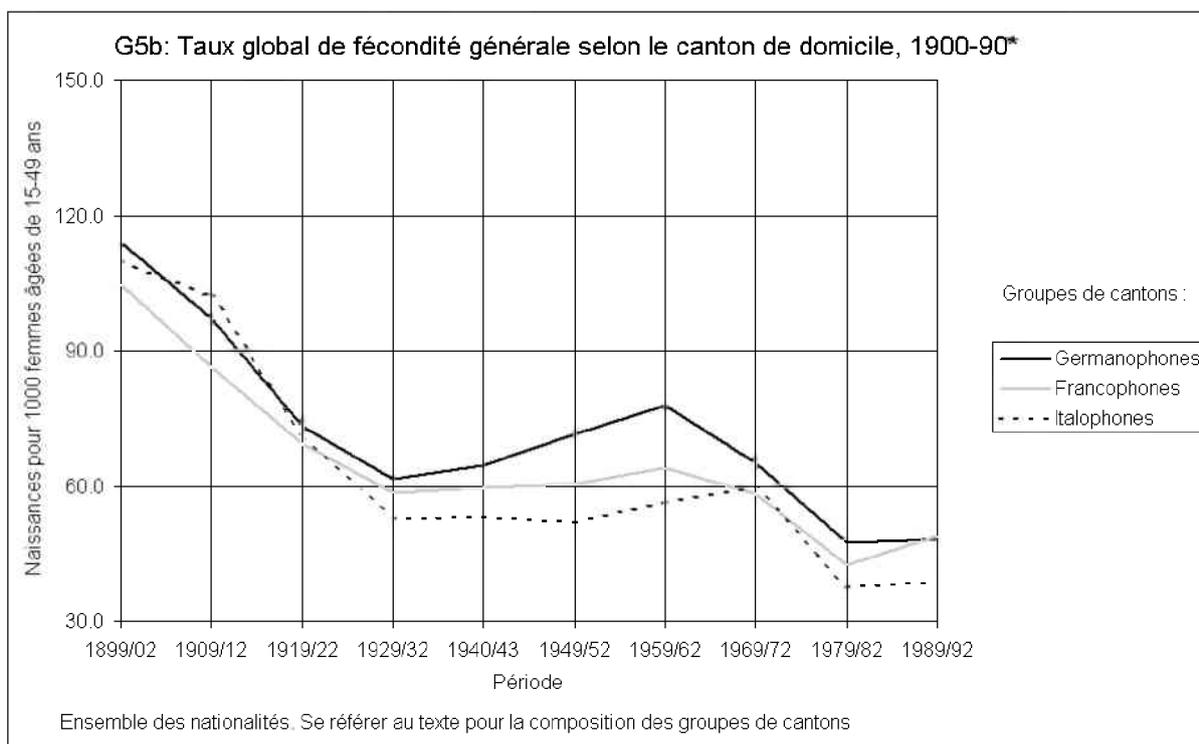
Les soldes migratoires annuels moyens ont été obtenus en faisant la différence entre taux d'accroissement total et taux d'accroissement naturel. Ils sont proches, quel que soit le groupe de cantons considéré, quoique légèrement supérieurs dans les cantons protestants par rapport aux cantons catholiques (Graphiques 4a,b). Relevons que les cantons germanophones catholiques, protestants ou mixtes, ont connu des profils migratoires proches. En revanche, de fortes disparités ont caractérisé les cantons francophones, les cantons catholiques connaissant une émigration et le canton de Genève une forte immigration.

3.3.2. Estimation de la fécondité pour la période 1900-1990

La Suisse ne dispose pas, avant 1950, de données sur les naissances selon l'âge de la mère. Ainsi, il n'est pas possible d'estimer, par des méthodes directes, des indicateurs de la fécondité par âge. Nous présentons donc, pour chaque période autour des recensements et pour différents cantons appartenant à l'un ou l'autre groupe religio-linguistique, des taux globaux de fécondité générale, définis par la fréquence des naissances au sein de la population féminine suisse ou étrangère en âge de procréer, soit le nombre de naissances divisé par le nombre de femmes âgées de 15 à 49 ans (Bureau fédéral de Statistique, 1975). Durant l'ensemble de la période, les cantons catholiques se sont caractérisés par une fécondité plus élevée que celle enregistrée par les cantons protestants, mais les tendances se sont fortement réduites au cours des 30 dernières années (Graphiques 5a,b). Les disparités en fonction de la langue parlée dans le canton sont plus faibles.



Parmi les cantons catholiques et jusqu'aux années 1950, les cantons romands (Valais et Fribourg) ont été marqués par une fécondité élevée, par rapport aux cantons germanophones. En revanche, le Tessin, depuis la période 1929/32, s'est caractérisé par une fécondité extrêmement faible. Les différences entre les région linguistique de religion protestante sont moins marquées.



3.4. Religion des époux vivant ensemble : mariages mixtes durant la période 1870-1990

Le paysage religieux s'est aussi modifié dans le sens d'une augmentation des mariages inter-religieux. Dans près de 97% des couples mariés et vivant ensemble recensés en Suisse en 1870, l'homme et la femme avaient la même religion (Tableau 4): 61,6% des couples étaient de religion protestante, contre 37,8% de couples de religion catholique. La mixité religieuse des couples a rapidement augmenté. Au recensement de 1900, dans 11,7% des couples vivant ensemble, l'homme était de religion catholique et la femme appartenait à une autre religion. Cette proportion s'est stabilisée autour de 13,0% en 1970, avant d'augmenter au cours des deux dernières décennies. Lors du recensement de 1990, dans un couple sur cinq, l'homme était de religion catholique et la femme d'une autre religion.

Tableau 4: Religion des époux vivant ensemble, Suisse, 1870-1990.

Recensement	Ensemble des couples				Homme catholique				Homme protestant			
	Religion identique		Religion différente		Femme catholique		Femme d'une autre religion		Femme protestant		Femme d'une autre religion	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
1870	382342	96.8	12514	3.2	143279	96.0	6030	4.0	236922	97.4	6248	2.6
1880	401421	94.6	22827	5.4	155077	92.7	12275	7.3	244220	96.0	10095	4.0
1888	410463	92.7	32344	7.3	158911	90.7	16360	9.3	249237	94.3	14979	5.7
1900	466306	90.8	47067	9.2	181867	88.3	24121	11.7	281874	92.9	21451	7.1
1910	537219	89.5	63123	10.5	211296	87.8	29487	12.2	319000	92.0	27927	8.0
1920	569658	88.9	71129	11.1	208474	87.2	30563	12.8	352678	91.5	32620	8.5
1930	655944	88.6	84500	11.4	234008	87.1	34796	12.9	411448	91.2	39941	8.8
1941	754061	88.3	99927	11.7	266993	86.5	41681	13.5	478458	90.5	50303	9.5
1950	865918	87.8	120853	12.2	312450	86.5	48633	13.5	542531	89.8	61901	10.2
1960	1019454	87.1	150779	12.9	415756	87.4	59909	12.6	593237	88.1	79923	11.9
1970	1230715	85.5	208394	14.5	584208	87.0	87329	13.0	623055	86.0	101803	14.0
1980	1176020	81.0	275828	19.0	559043	83.9	107321	16.1	545597	81.9	120857	18.1
1990	1220715	72.5	462591	27.5	619166	80.5	149788	19.5	530397	76.6	161792	23.4

Source: Recensements de la population

Les mêmes tendances ont caractérisé les couples dont l'homme était de religion protestante. La proportion de ces hommes mariés à une femme d'un autre groupe religieux était de 2,6% en 1870, contre 7,1% en 1900, 9,5% en 1941, 14,0% en 1970 et 23,4% en 1990. Il faut toutefois souligner que, depuis 1970, la proportion des couples mixtes est plus importante parmi les catholiques que parmi les protestants.

4. Evolution démographique au cours de la période 1971-1996

La période récente se caractérise par l'émergence d'autres religions et la fin de la majorité absolue des protestants. L'existence de données statistiques individuelles permet d'établir une statistique progressive annuelle pour les groupes religieux, linguistiques, ainsi que pour cinq groupes religio-linguistiques; elle permet aussi d'analyser plus précisément les phénomènes démographiques (voir chapitre 2 et Tableau 5). Cette analyse statistique porte uniquement sur les personnes de nationalité suisse. Les critères définissant les sous-populations diffèrent de ceux utilisés dans le chapitre 3, en ce qui concerne la langue. Au lieu d'étudier la langue parlée par l'individu, l'analyse porte sur la population des communes, classées selon la majorité linguistique. Ce changement de concept a été nécessaire afin d'assurer la cohérence entre naissances, décès, mariages (données pour lesquelles la langue parlée n'est pas disponible) et population de référence.

Tableau 5: Effectif de la population de nationalité suisse, selon la catégorie religio-linguistique ¹. Suisse, 1970-1990

Catégorie religio-linguistique	Recensements					
	1970		1980		1990	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
Catholiques	2280 324	43.9	2513 304	46.2	2701 297	47.9
Protestants	2851 819	55.0	2844 165	52.3	2851 711	50.5
Autres religions	57 476	1.1	77 383	1.4	90 710	1.6
Germanophones	3868 980	74.6	4038 065	74.3	4187 098	74.2
Francophones	1106 603	21.3	1163 629	21.4	1215 563	21.5
Italophones	189 294	3.6	209 193	3.8	216 959	3.8
Romanches	24 742	0.5	23 965	0.4	24 098	0.4
Germanophones catholiques	1564 652	30.1	1717 622	31.6	1838 841	32.6
Germanophones protestants	2258 170	43.5	2262 085	41.6	2281 218	40.4
Francophones catholiques	526 543	10.1	590 598	10.9	651 619	11.5
Francophones protestants	569 735	11.0	555 606	10.2	542 635	9.6
Italophones catholiques	171 555	3.3	188 303	3.5	194 353	3.4
Autres groupes	98 964	1.9	120 638	2.2	135 052	2.4

¹ Après répartition des personnes se déclarant sans religion

4.1. Taux d'accroissement entre 1971 et 1996

Les taux d'accroissement des groupes religio-linguistiques peuvent être décomposés en fonction des différents phénomènes démographiques. Cependant, alors même qu'entre deux dates, une population n'évolue qu'en fonction de son accroissement naturel (naissances-décès) et migratoire (immigrations-émigrations), la population de nationalité suisse classée selon la majorité linguistique de la commune de domicile et la religion peut évoluer selon d'autres critères : l'acquisition de la nationalité et les changements de religion (notamment d'une génération à l'autre), ainsi que les changements de majorité linguistique.

Les taux d'accroissement, décomposés selon les différents phénomènes démographiques, sont présentés pour l'ensemble de la période 1971-1996 (Tableau 6). Ces taux montrent les inégalités de croissance de la population catholique (+10,0 pour mille) et protestante (croissance quasi nulle). Ces différences s'expliquent d'une part par des disparités quant à l'excédent naturel, d'autre part en raison de l'immigration et des naturalisations d'un nombre élevé de catholiques.

L'excédent naturel reflète essentiellement la structure par âge de la population. Les catholiques, plus jeunes, donnent naissance à un nombre plus élevé d'enfants (le cas des italophones catholiques constitue une exception), alors que les protestants, population de type vieillissante, comptent un nombre de décès qui dépasse largement celui des naissances. Le croisement des informations religieuses et linguistiques donne le profil des cinq principaux groupes religio-linguistiques. Le taux d'accroissement est négatif pour les francophones protestants (-3,5) en raison principalement d'un accroissement naturel négatif. Il est positif et très élevé pour les francophones catholiques (+10,5) et les germanophones catholiques (+9,0). Pour les italophones catholiques, l'accroissement naturel négatif est compensé par un solde migratoire positif élevé.

Tableau 6 : Taux d'accroissement moyen pour la période 1971-1996, selon la catégorie religio-linguistique. Population de nationalité suisse.

Catégorie religio-linguistique	Pour mille habitants				
	Croissance totale	Accroissement naturel			Solde Migratoire ¹
		Total	Naissances	Décès	
Catholiques	10.0	4.1	13.2	9.1	5.9
Protestants	0.0	-1.7	10.5	12.2	1.7
Germanophones	3.7	1.4	11.8	10.4	2.3
Francophones	3.3	0.5	11.7	11.2	2.8
Italophones	6.0	-0.8	10.6	11.4	6.8
Romanches	0.1	2.4	14.7	12.3	-2.3
Germanophones catholiques	9.0	4.6	13.3	8.7	4.4
Germanophones protestants	0.7	-1.2	10.6	11.8	1.9
Francophones catholiques	10.5	4.3	13.6	9.3	6.2
Francophones protestants	-3.5	-4.0	9.9	13.9	0.5
Italophones catholiques	5.9	-1.2	10.9	12.1	7.1

¹ Y compris les naturalisations

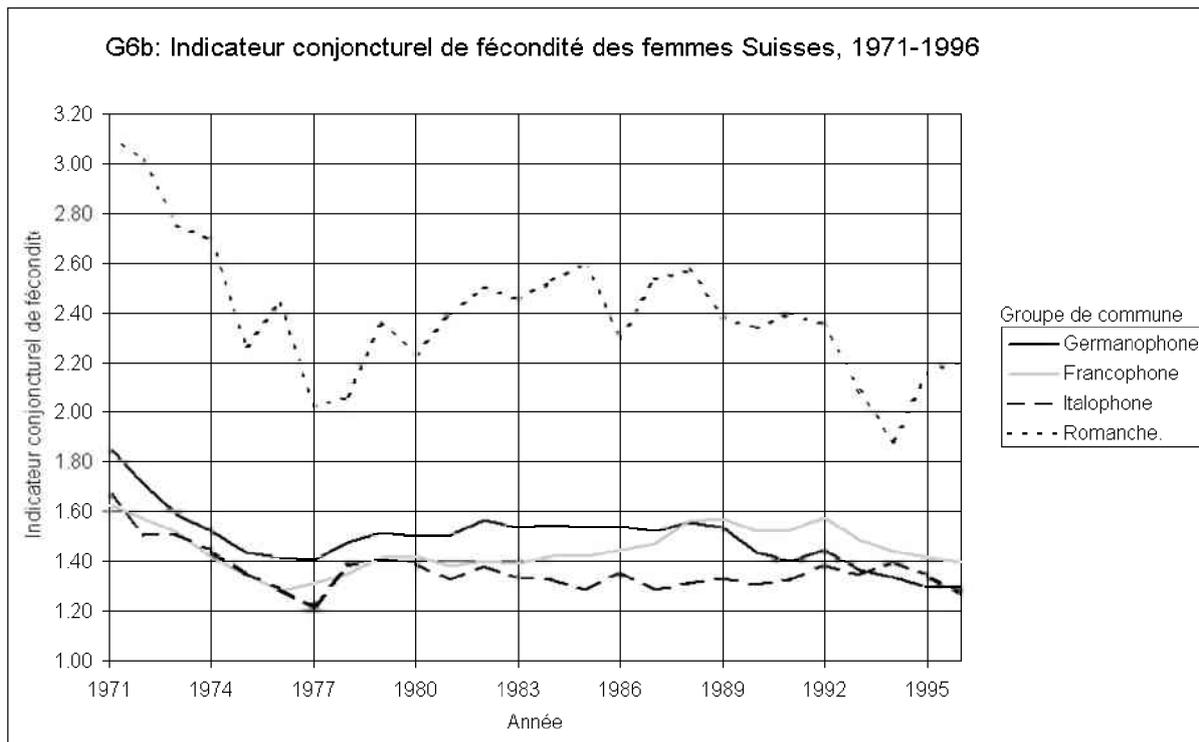
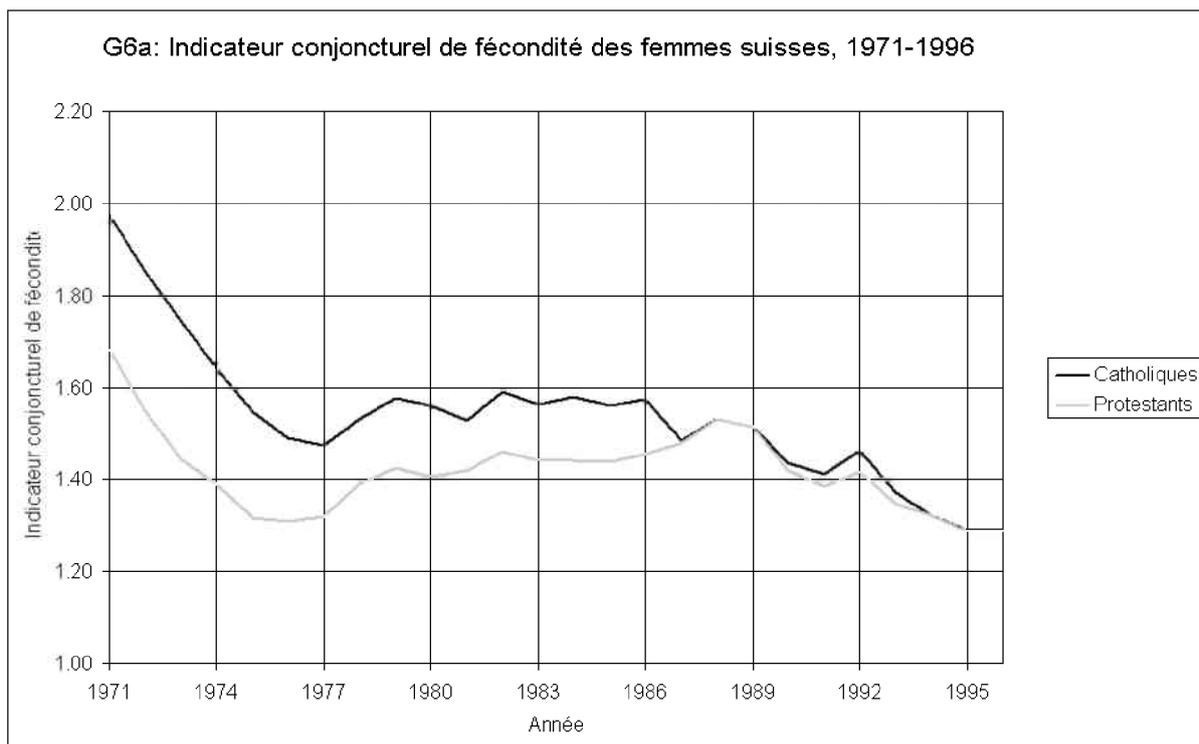
Le recours à des indicateurs démographiques plus précis permet d'étudier les comportements démographiques en contrôlant les perturbations provoquées par la structure par âge des différentes populations.

4.2. La fécondité et ses déterminants

4.2.1. Nombre moyen de naissances par femmes

Durant la période 1971-1996, la fécondité des femmes de nationalité suisse est passée de 1,8 enfant par femme à 1,3. Une période de relative stabilité a suivi, dès 1975, la forte diminution de la fécondité du début des années 1970. La fécondité variait en 1971 selon le groupe religio-linguistique entre 1,45 (francophones protestants) et 2,05 enfants (germanophones catholiques). Les valeurs pour les autres groupes étaient proches de 1,7 enfant par femme. Les francophones protestants avaient à cette époque-là pratiquement terminé leur "transition" - au sens de la deuxième transition de fécondité (Lesthaeghe, 1995) - alors que les catholiques germanophones étaient encore en phase de baby boom.

Les comportements de fécondité des différents groupes, traduits par l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), se sont uniformisés, principalement au cours des années 1980. Cette uniformisation des comportements, caractéristique de l'évolution de la fécondité des 20 dernières années (OFS, 1997a, Wanner et al., 1997b), se retrouve chez les catholiques et les protestants (Graphique 6a,b): alors qu'auparavant, les catholiques donnaient naissance, en moyenne, à 0,3 enfant de plus que les protestantes, la fécondité des deux groupes religieux est pratiquement identique depuis 1987.



Les délimitations linguistiques montrent des phénomènes intéressants. Alors que le comportement de fécondité des trois groupes majoritaires est relativement proche durant l'ensemble de la période, la région linguistique romanche conserve une fécondité élevée, supérieure à 2 enfants par femme. La fécondité de la région francophone dépasse depuis la fin des années 80 pour la première fois celle de la région germanophone, qui a connu une forte baisse.

4.2.2. Naissances hors mariage

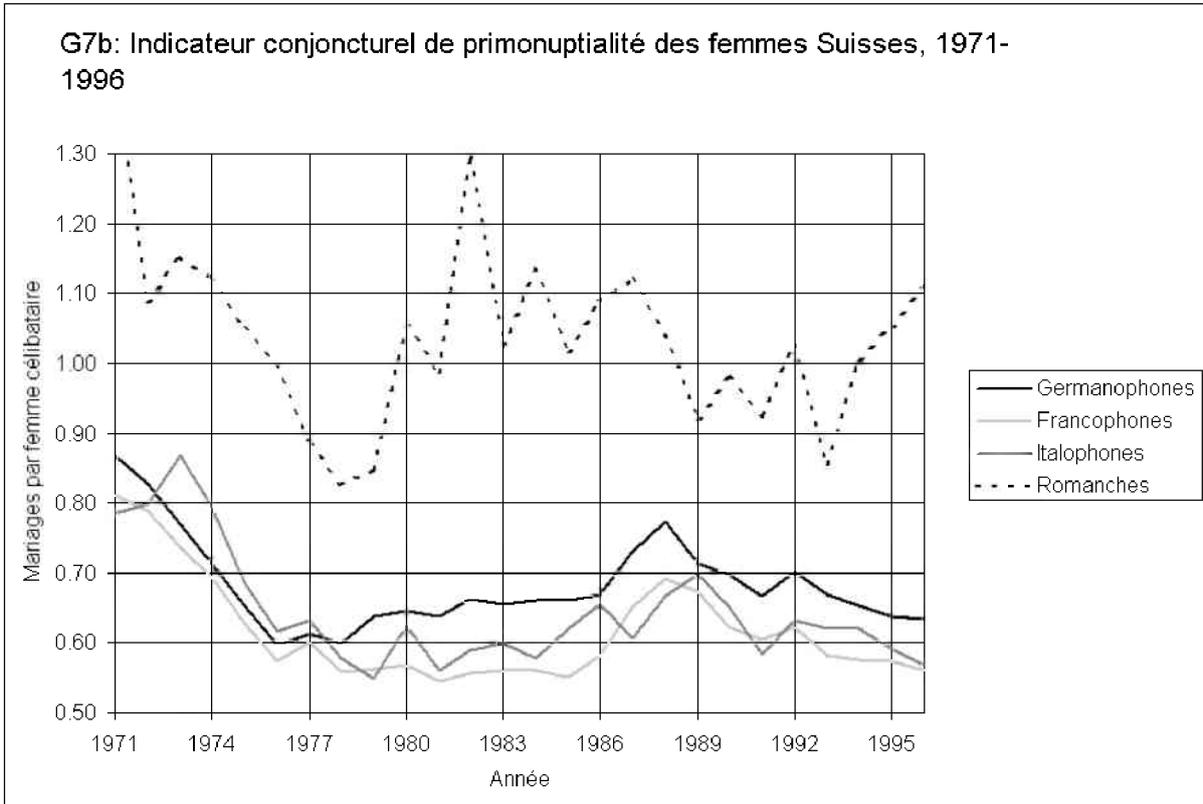
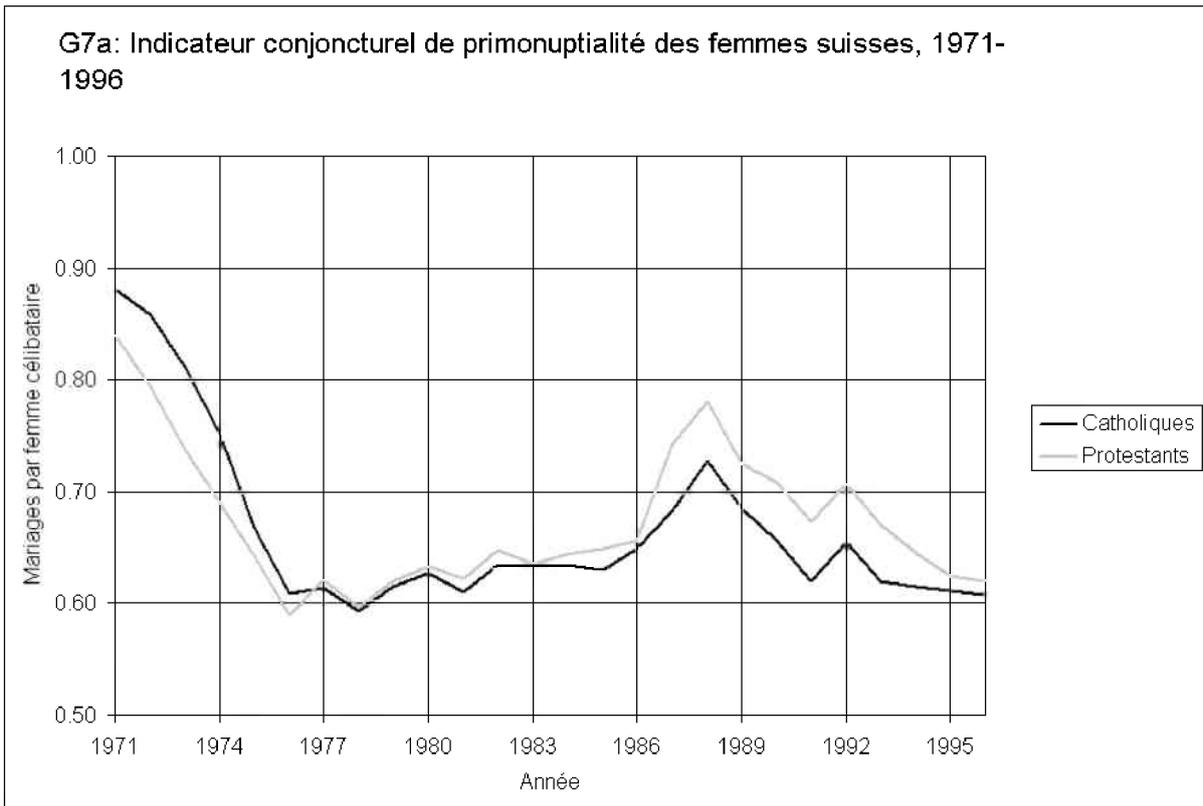
Pour l'ensemble des femmes de nationalité suisse, la proportion des naissances hors mariage a augmenté, au cours de la période étudiée, de 4,1% à 8,0%, soit une valeur plutôt faible par rapport à la plupart des pays voisins. Il n'y avait pas, au cours des années 1970, de différences significatives en matière de proportions de naissances hors mariage, selon la religion, la région linguistique ou le groupe religio-linguistique. A la fin des années 1980 et au début des années 1990, les disparités ont légèrement augmenté. En effet, une proportion de plus en plus élevée de femmes, âgées souvent de près de 30 ans, donne naissance à un enfant hors mariage; ce sont dans les cantons de Bâle-Ville, de Genève, et plus généralement dans la région de la Suisse occidentale (OFS, 1997b), régions à dominante protestante, que ces femmes tendent à être les plus nombreuses. Ainsi, la proportion de naissances survenues hors mariage en 1996 était de 6,7% chez les catholiques contre 8,1% chez les protestants.

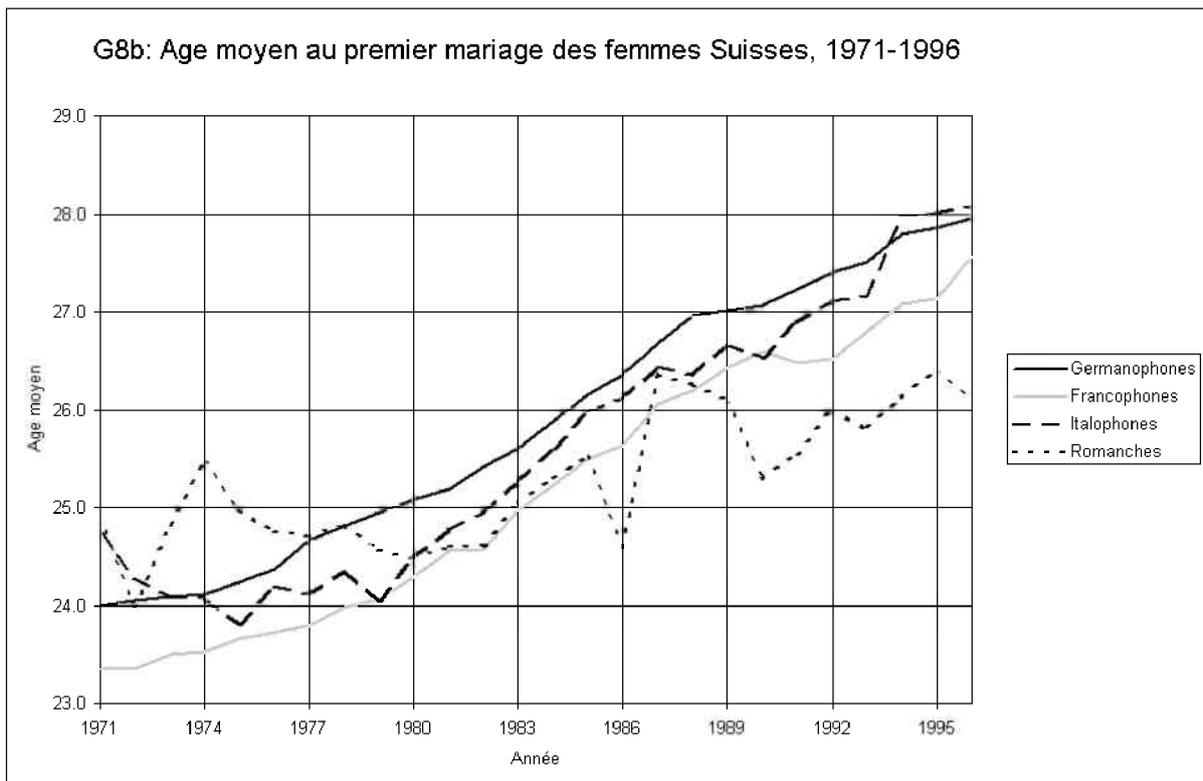
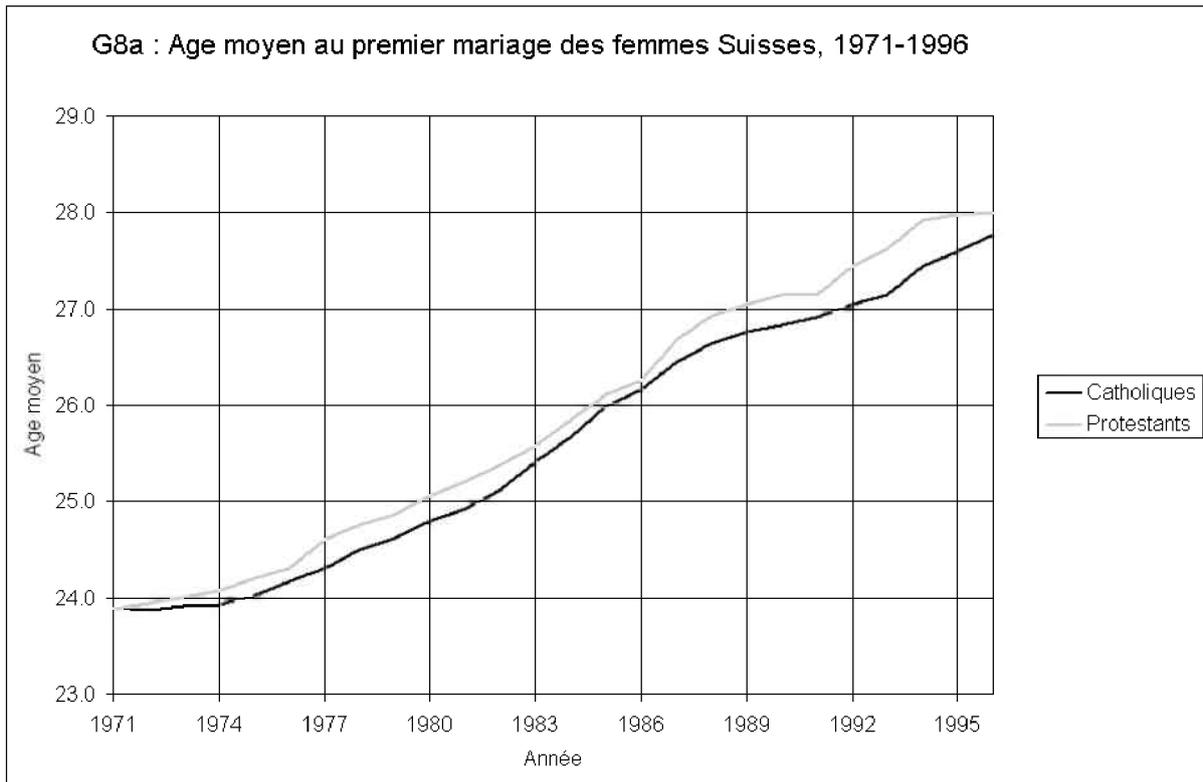
4.2.3. Nuptialité

La Suisse a débuté sa transition de la nuptialité, caractérisée par le passage d'une intensité du phénomène supérieure à 90% à un niveau proche de 60%, dans le milieu des années 1960. Dix ans plus tard, pour l'ensemble du pays et tous les groupes définis, la transition de nuptialité était terminée et le niveau de l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité (ICPN, nombre de premiers mariages pour 100 femmes célibataires) se situait légèrement au-dessus de 60 mariages pour 100 femmes célibataires (Graphique 7a,b). Depuis, les taux ont évolué avec la conjoncture matrimoniale, caractérisée notamment par une reprise du mariage à la fin des années 1980.

Depuis le début des années 1980, et contrairement à la période précédente, les femmes protestantes se marient plus fréquemment que les catholiques. Les différences de niveau de la primo-nuptialité sont cependant très faibles. L'analyse par région linguistique montre de légères différences entre germanophones (ICPN légèrement plus élevé), francophones et italophones (ICPN plus faibles). Les différentes régions ont des taux qui variaient en 1996 entre 55 et 65 mariages pour 100 femmes célibataires. Le cas de la minorité romanche est caractéristique d'une région n'ayant pas connu de transition de la nuptialité : le mariage y est quasiment universel.

L'âge moyen des Suissesses au premier mariage augmente comme dans l'ensemble des pays européens. Cette augmentation concerne l'ensemble des groupes religieux ou linguistiques (Graphiques 8a,b). Les catholiques se marient plus précocement que les protestantes, mais l'écart entre les deux groupes, bien que réel, ne dépasse jamais une demi-année. En moyenne, une femme domiciliée dans une région germanophone se marie 8 mois plus tard qu'une femme de la région francophone (en 1971: 24,0 contre 23,3 ans; en 1995 27,9 contre 27,1 ans), l'âge au mariage des italophones se situant à un niveau intermédiaire et celui des romanches oscillant entre 25 et 26 ans. Les disparités entre les 5 groupes religio-linguistiques étudiés restent très marquées, avec un mariage précoce chez les francophones catholiques, et plus tardif parmi les germanophones catholiques ou protestants.





4.3. La mortalité

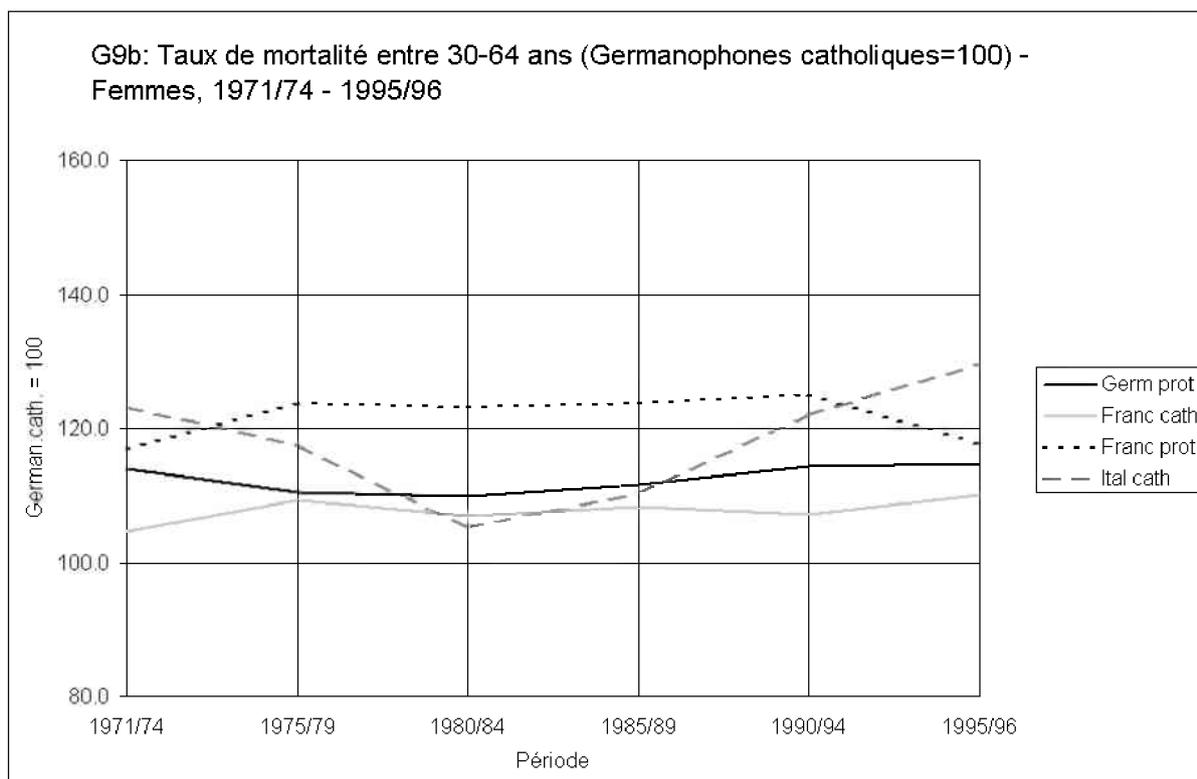
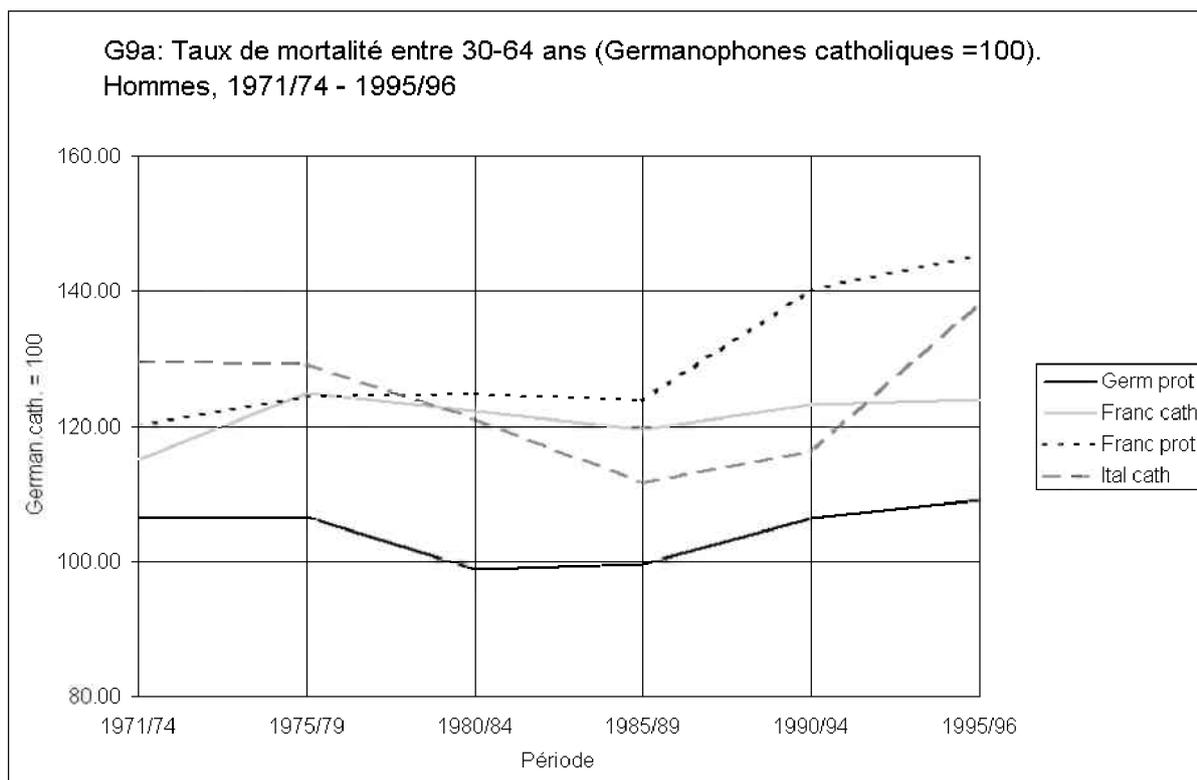
Les taux bruts de mortalité diffèrent fortement selon le groupe (cf. section 4.1). Cependant, la majeure partie de ces variations est due aux structures par âge différentes. Des indicateurs plus raffinés montrent en effet que les différences de niveau de mortalité observées en Suisse, si elles existent réellement, sont faibles et diminuent au cours du siècle, ainsi que cela a été observé au niveau des cantons (Peng Fei et al., 1998). En 1988/93, les différences dans l'espérance de vie atteignent 1,5 an chez les hommes et 0,6 an chez les femmes (Tableau 7). Un renversement des tendances a été observé, les protestants vivant en moyenne plus longtemps jusqu'en 1978/83, mais ce n'est plus le cas. La durée de vie est également plus élevée chez les germanophones et italophones de sexe masculin que chez les francophones et les romanches. Chez les femmes, les différences de durée moyenne de vie sont très faibles.

Tableau 7 : Espérance de vie à la naissance selon la catégorie religio-linguistique. Population de nationalité suisse, de 1971/75 à 1988/93.

Catégorie religio-linguistique	Hommes			Femmes		
	1971/75	1978/83	1988/93	1971/75	1978/83	1988/93
Catholiques	70.5	72.0	74.4	77.3	79.3	81.3
Protestants	71.3	72.9	74.2	77.3	79.4	80.9
Germanophones	71.3	72.8	74.5	77.3	79.4	81.0
Francophones	70.3	71.6	73.5	77.6	79.4	81.1
Italophones	69.9	72.0	74.4	77.3	79.6	81.3
Romanches	70.9	71.6	73.5	75.3	78.2	81.3
Germanophones catholiques	70.8	72.4	74.7	77.3	79.3	81.4
Germanophones protestants	71.5	73.1	74.5	77.2	79.4	80.8
Francophones catholiques	69.9	71.2	73.7	77.4	79.2	81.2
Francophones protestants	70.5	71.9	73.2	77.7	79.3	81.0
Italophones catholiques	69.5	71.6	74.2	77.0	79.1	81.1

Autour de 1990, les groupes dont l'espérance de vie à la naissance était la plus faible étaient les francophones protestants chez les hommes (73,2 ans) et les germanophones protestantes chez les femmes (80,8 ans). A l'autre extrême, on trouvait les germanophones catholiques, chez les hommes (74,7 ans) comme chez les femmes (81,4 ans). Les différences de durée moyenne de vie selon la région de domicile n'ont jamais été aussi faibles qu'actuellement, et s'expliquent essentiellement par la forte mortalité prématurée dans les cantons de Fribourg, du Jura et du Valais (tous trois cantons à dominante francophone), attribuée aux morts accidentelles et à l'alcool.

La mortalité entre 30 et 64 ans reflète les conséquences des différents comportements à risque pouvant entraîner le décès prématuré. Ainsi, les taux de mortalité de ce groupe d'âges sont soumis à de fortes fluctuations de niveau selon le groupe religio-linguistique. Le groupe des germanophones catholiques rencontre, durant l'ensemble de la période, les taux de mortalité entre 30 et 64 ans les plus faibles. Par rapport à la valeur observée dans ce groupe, le taux des francophones protestants est supérieur de 45% en 1995/96 (contre 20% en 1971/74). Ceux-ci se caractérisent par un niveau élevé de risques pour différentes causes de décès (morts violentes, maladies infectieuses, et certains types de cancers). Si les disparités de risque chez les hommes ont augmenté au cours de la dernière décennie, elles sont restées relativement stables pour les femmes (Graphiques 9a,b).



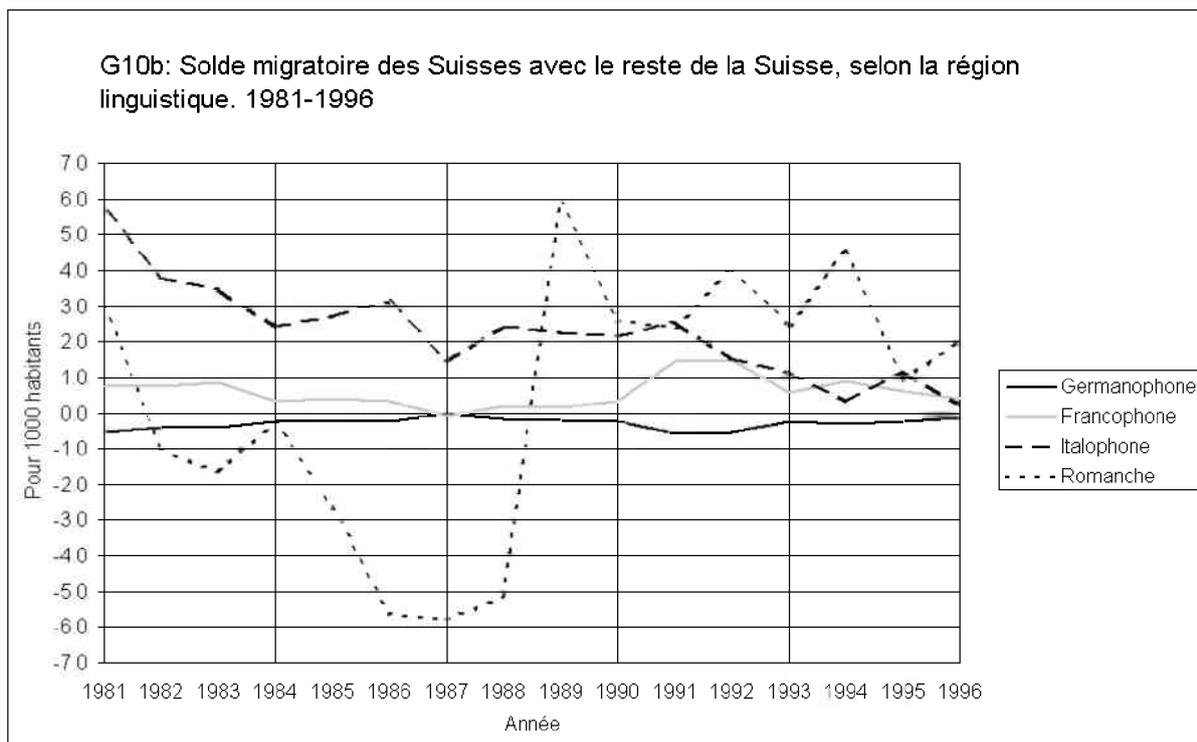
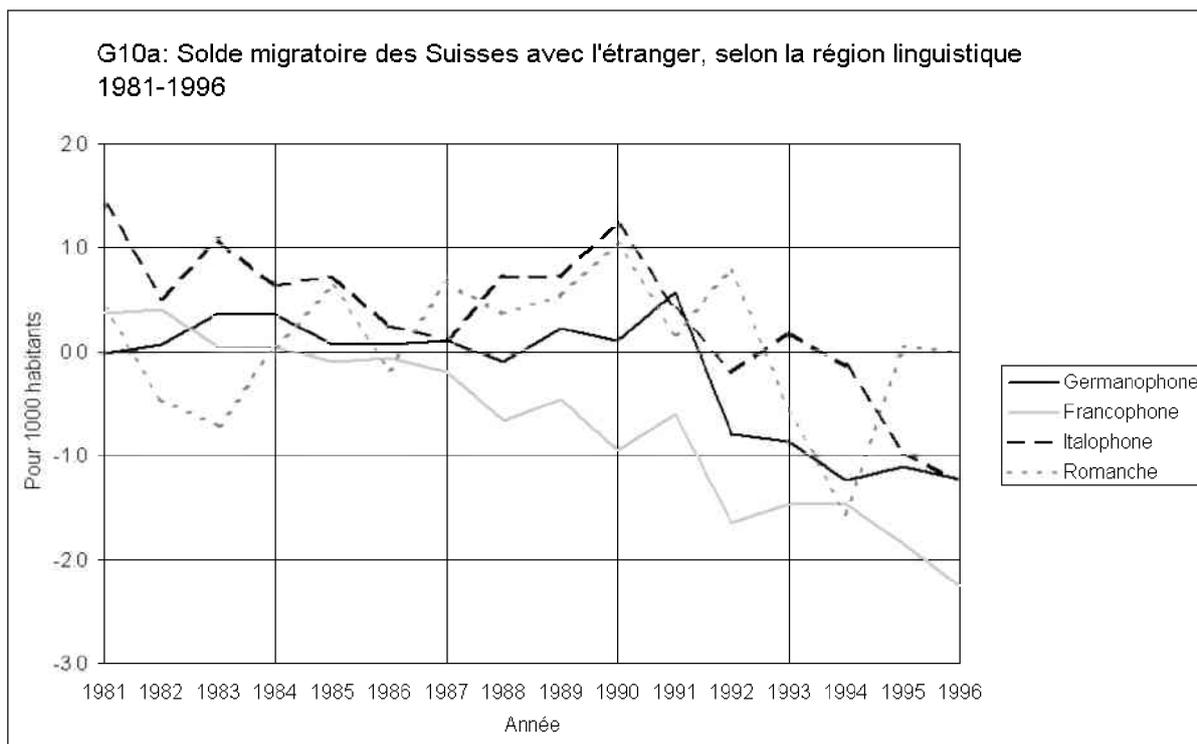
4.4. Les migrations

Les migrations représentent, avec l'accroissement naturel (excédent des naissances sur les décès), le second groupe de facteurs pouvant influencer la population suisse classée selon la religion et la région linguistique.

Au cours de la période 1971-1996, le solde migratoire a été plus élevé chez les catholiques que chez les protestants. L'excédent migratoire de la région italophone a été très fort, le solde migratoire annuel moyen (exprimé pour 1000 habitants), naturalisations comprises, se situant à 6,8 pour mille (cf. Tableau 6). En revanche, durant la même période, le solde migratoire était négatif dans la région romanche.

Les groupes francophones et germanophones de religion protestante ont vécu une période marquée par un faible accroissement migratoire, alors que les régions francophones et germanophones catholiques ont bénéficié d'une immigration importante.

Pour la période 1981 à 1996, on dispose des soldes migratoires des Suisses, classés selon la région, avec le reste de la Suisse et l'étranger. Les soldes migratoires avec l'étranger de l'ensemble des régions ont fortement diminué (Graphique 10a,b) pour être finalement négatifs depuis le début des années 1990. Le déficit migratoire est plus élevé chez les francophones, alors qu'il reste quasiment nul chez les Romanches et, jusqu'en 1994 chez les italophones. Il faut préciser que jusqu'au 1er janvier 1992, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'acquisition de la nationalité, les femmes de nationalité étrangère non résidentes en Suisse et se mariant avec un Suisse résidant dans le pays, étaient considérées, dans la statistique, comme des immigrées de nationalité suisse. Elles ont contribué à maintenir un solde migratoire positif des Suissesses jusqu'en 1991. Par contre, si on ne prend en compte que les hommes, on observe un déficit migratoire depuis 1981 pour les résidents de la Suisse germanophone (excepté en 1983 et en 1984) et pour ceux de la Suisse francophone. Le déficit migratoire des Suisses n'est donc pas un phénomène nouveau, il date d'au moins une quinzaine d'années.



Le solde migratoire avec le reste de la Suisse est négatif chez les germanophones, traduisant, pour la période étudiée, un déplacement vers les autres régions, principalement la Suisse italienne et les régions francophones. Le cas de la région romanche est particulier. Fortement négatif jusqu'en 1988, le solde migratoire des Romanches est devenu positif à partir de 1989.

4.5. Acquisition de la nationalité suisse

L'acquisition de la nationalité suisse représente aujourd'hui le principal facteur de croissance de la population de nationalité suisse. Son rôle sur la composition des groupes religieux et linguistiques et leur évolution est primordial.

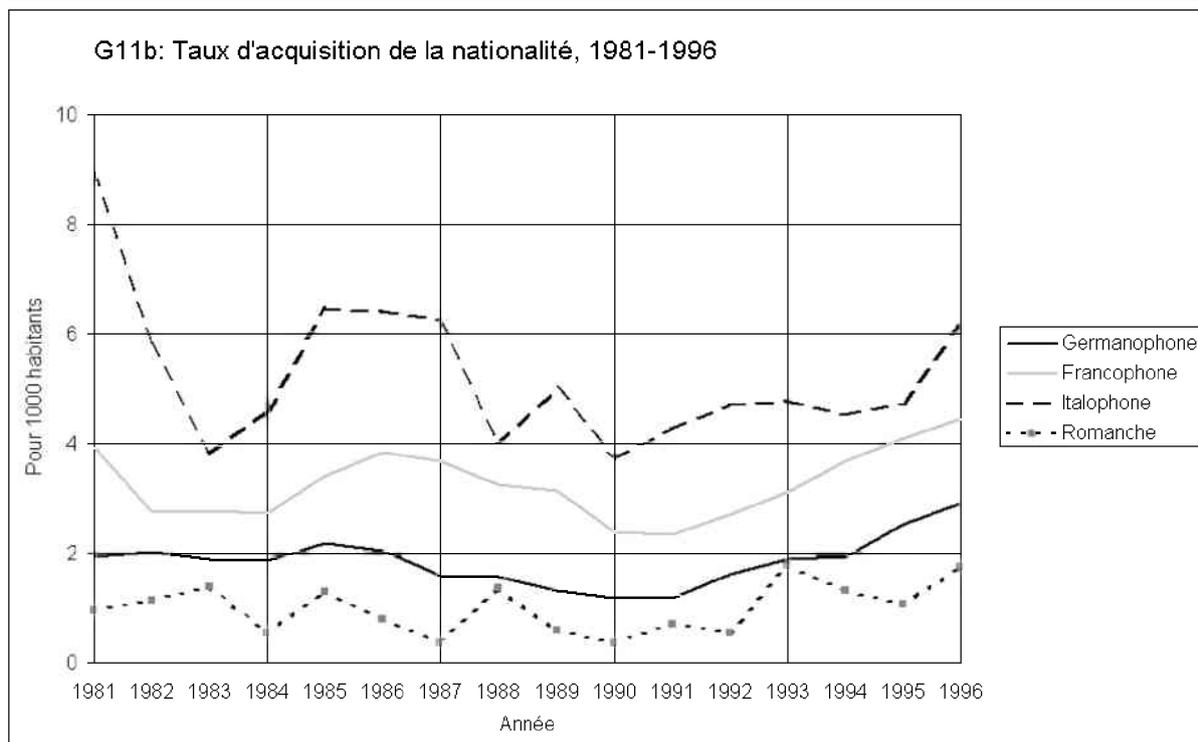
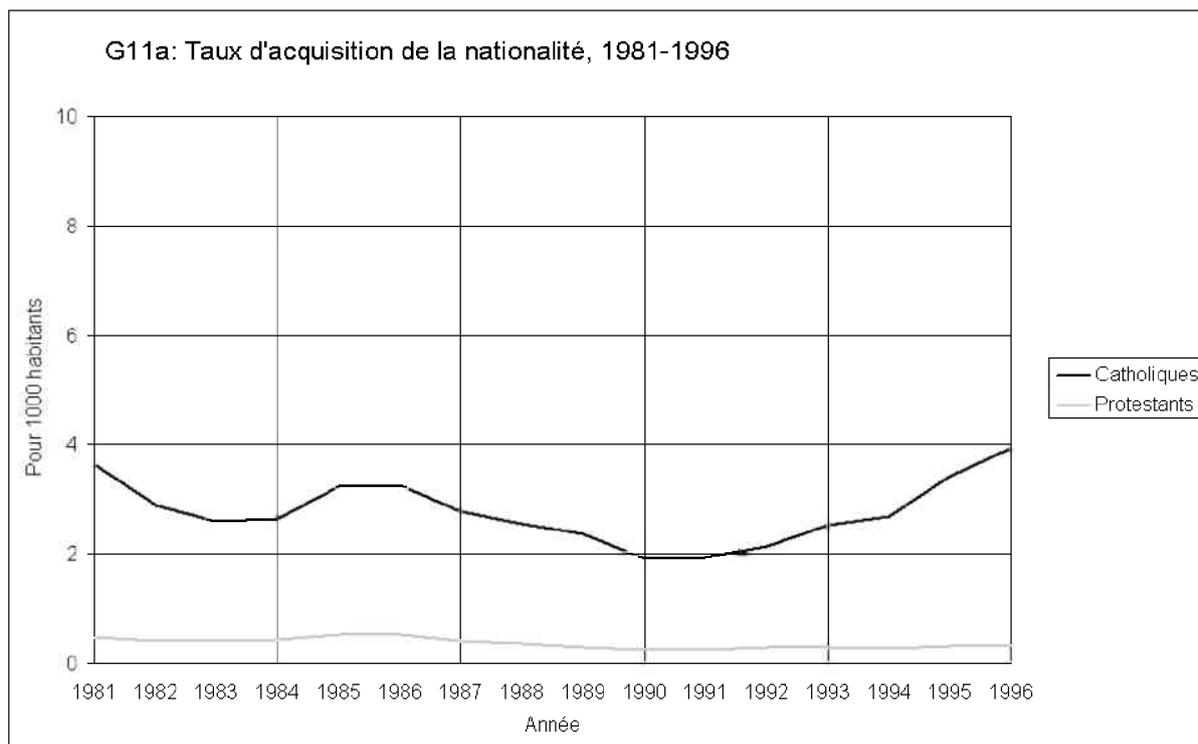
Les informations sur les personnes acquérant la nationalité suisse se limitent à la région de résidence et à la nationalité avant naturalisation. Une répartition des naturalisés, proportionnelle à la répartition des communautés confessionnelles dans le pays d'origine, indique que, au cours des dernières années, légèrement moins de 60% de cette population devrait être de confession catholique, approximativement 35% d'une autre religion, et 5% seulement protestante (Tableau 8). L'évolution de cette répartition va dans le sens d'une diminution des naturalisés catholiques et protestants (provenant de pays européens, pour la plupart) au profit des autres religions (provenant de pays plus éloignés). En terme de facteur de croissance démographique, c'est la population catholique qui profite donc en priorité des naturalisations.

Tableau 8 : Acquisitions de la nationalité suisse, selon la religion ¹, 1981-1996

Année	Total des acquisitions	Répartition, en %			
		Catholiques	Protestants	Autres	Total
1981	14299	64.2	9.5	26.3	100.0
1982	12723	58.0	9.4	32.6	100.0
1983	11831	56.1	9.9	34.0	100.0
1984	11850	57.6	10.2	32.2	100.0
1985	14393	58.5	10.5	30.9	100.0
1986	14416	59.4	10.2	30.5	100.0
1987	12097	60.9	9.5	29.6	100.0
1988	11356	60.0	9.4	30.6	100.0
1989	10342	61.3	8.3	30.4	100.0
1990	8658	59.6	8.5	31.9	100.0
1991	8757	59.7	8.4	32.0	100.0
1992	11133	52.4	7.8	39.8	100.0
1993	12898	53.6	6.5	39.8	100.0
1994	13739	54.0	5.7	40.4	100.0
1995	16790	56.3	5.4	38.4	100.0
1996	19166	57.0	5.0	38.0	100.0

¹ Estimée selon la répartition des religions du pays de provenance

L'acquisition de la nationalité suisse entraîne un accroissement de la population proche de 4 pour 1000 habitants parmi les catholiques, quasiment nul chez les protestants, et proche de 50 pour 1000 dans le groupe des autres religions. Cet accroissement atteint 2 à 3 pour 1000 habitants en Suisse alémanique, 2 à 4 pour 1000 en Suisse romande, 4 à 9 pour mille en Suisse italienne, mais seulement 1 pour mille dans les communes romanches (Graphique 11a,b). Les variations temporelles observées dans les régions linguistiques sont principalement dues à la modification de la loi sur la naturalisation et aux effectifs d'étrangers naturalisables.



4.6. Les changements religieux et linguistiques au cours de la vie ou entre les générations

Les informations statistiques sur les personnes changeant de religion au cours de leur vie font défaut. En revanche, grâce à l'enquête sur la famille de 1994/95, nous disposons d'informations sur la mobilité religieuse intergénérationnelle. L'enfant n'acquiert pas systématiquement la religion des parents et, lorsque ceux-ci sont de religions différentes, plusieurs stratégies peuvent être mises au point.

La religion des personnes interrogées a été comparée à celle de leurs parents. Lorsque les deux parents sont catholiques, il y a 89,9% de chances (protestants 89,1%) que la personne interrogée se déclare de la même confession (Tableau 9). Par ailleurs, parmi les individus dont les parents sont d'une autre religion, 10% adhèrent au protestantisme, 6,0% au catholicisme. Lorsque l'un des parents est catholique et l'autre protestant, l'enfant est le plus souvent déclaré de confession catholique. Lorsqu'un parent est d'une autre religion et l'autre parent est catholique, moins de la moitié des personnes interrogées prennent la confession catholique (49,3% lorsque le père est catholique, 38,6% lorsque la mère est catholique). Cette proportion est plus élevée chez les protestants.

Puisque nous nous intéressons à des régions linguistiques sans nous préoccuper de la langue des individus qui composent chacune des régions, les changements de langue des individus ne modifient pas les résultats de nos analyses. Ces changements ont fait l'objet d'une étude (Lüdi/Werlen, pp. 283-454). Celle-ci montre qu'un changement de langue ne se produit pas toujours suite à la migration des individus et de leur famille dans une autre région linguistique. Un tel changement peut intervenir notamment dans le cas d'un mariage interlinguistique ou d'une génération à l'autre, de manière plus fréquente pour les germanophones présents dans la région francophone ou italophone que l'inverse.

Tableau 9 : Pratique de la religion des personnes interrogées, selon la pratique des parents (en %)

Pratique des parents		Pratique des enfants			
Père	Mère	Régulier	Non régulier	Non pratiquant	Total
Régulier	Régulier	32.8	41.4	25.8	100.0
	Non régulier	37.7	37.6	24.7	100.0
	Non pratiquant	44.2	22.4	33.4	100.0
Non régulier	Régulier	3.4	58.6	38.0	100.0
	Non régulier	7.8	60.8	31.4	100.0
	Non pratiquant	25.4	22.8	51.8	100.0
Non pratiquant	Régulier	1.5	37.4	61.1	100.0
	Non régulier	2.3	37.8	59.9	100.0
	Non pratiquant	4.6	14.7	80.7	100.0

Source: Enquête sur la famille, 1994/95

5. Structure par âge des groupes et communautés

Les pyramides des âges des différents groupes, linguistiques et religieux, montrent des spécificités de structure (Graphiques 12a-f). La population de confession catholique se caractérise par une pyramide en forme de sapin, qui traduit un vieillissement "par le bas" datant du début des années 1970 (et de la transition démographique). Le vieillissement des protestants est plus marqué. Le phénomène du vieillissement démographique dure depuis plus longtemps. Chaque région possède une pyramide de forme particulière. Les Romanches constituent un cas intéressant, puisque la pyramide, malgré des fluctuations provoquées par des petits nombres, prend encore une forme "classique" avec une base relativement large. Un creux marque les âges proches de 20 ans, en raison des migrations pour causes d'études et de travail.

Le vieillissement de la population, traduit par différents indicateurs de la structure par âge (Tableau 10), est plus marqué chez les protestants que chez les catholiques. Les régions linguistiques montrent de fortes différences de structure, avec une forte proportion de personnes âgées parmi les italophones et une faible proportion d'actifs chez les Romanches.

G12 : Pyramide des âges des groupes linguistiques et religieux, recensement de 1990

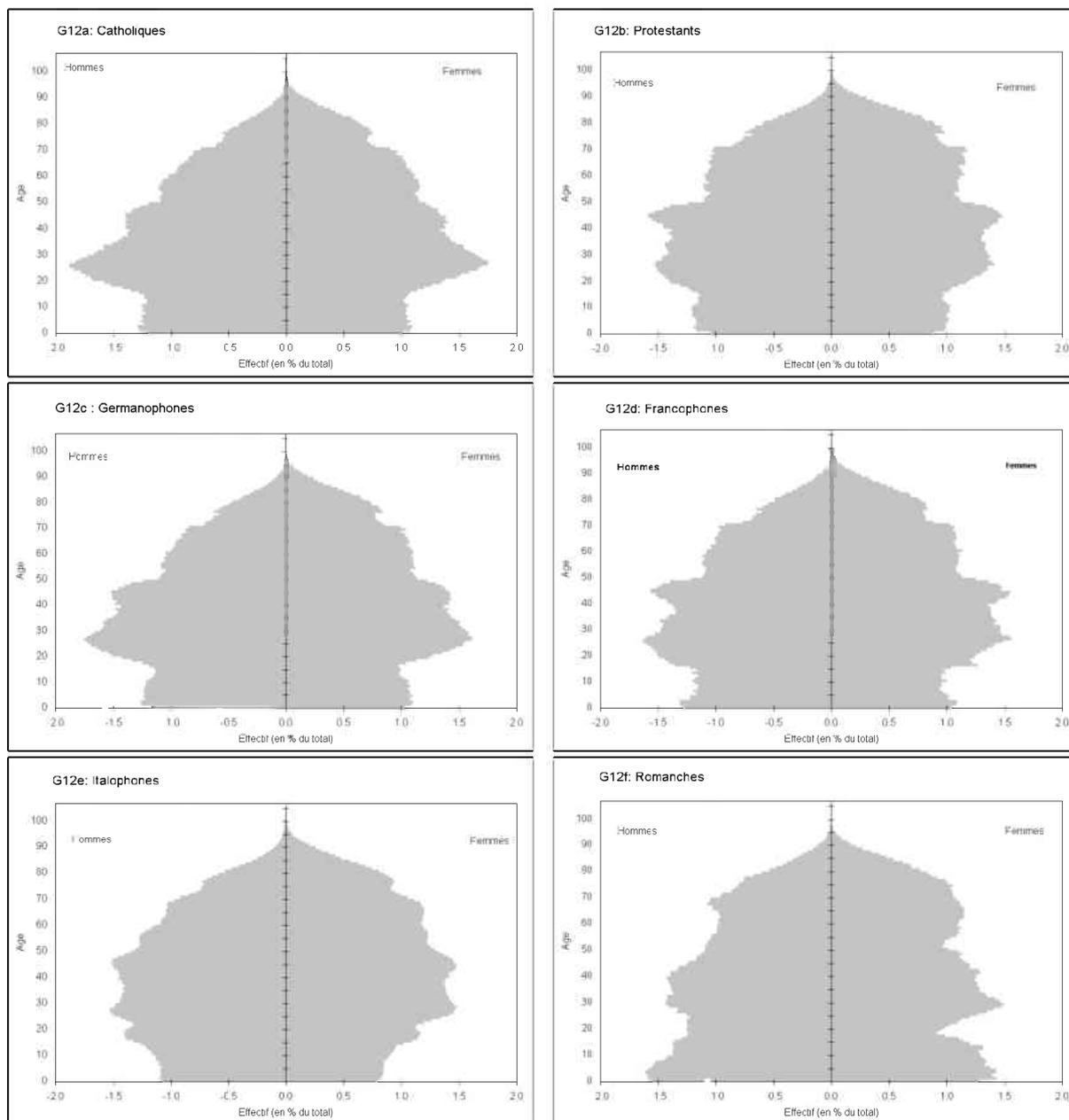


Tableau 10: Répartition de la population selon l'âge et la catégorie religio-linguistique, recensement de 1990.

Catégorie religio-linguistique	Rapport			Rapport	
	% < 15 ans	% 15-64 ans	% 65 ans +	15-39/40-64	80+/65+
Catholiques	17.1	68.1	14.7	129.2	24.3
Protestants	16.1	64.3	19.6	108.4	27.4
Germanophones	16.9	66.7	16.4	120.9	25.7
Francophones	16.4	66.3	17.3	114.5	26.7
Italophones	14.8	66.5	18.7	105.1	25.1
Romanches	21.3	59.7	19.0	114.5	24.0
Germanophones catholiques	17.4	68.4	14.2	133.5	24.1
Germanophones protestants	16.6	64.5	18.9	111.9	26.9
Francophones catholiques	16.8	68.2	15.0	125.2	24.5
Francophones protestants	14.1	63.3	22.5	94.8	29.0
Italophones catholiques	14.8	66.5	18.7	105.8	25.1
Ensemble	16.7	66.6	16.7	118.8	25.9

Les catholiques des différentes régions linguistiques se caractérisent par une plus forte proportion de jeunes et par une plus faible proportion de personnes âgées. Les francophones protestants se différencient par une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (22,5%) et parmi elles, une proportion également très élevée de personnes âgées de 80 ans et plus (29,0%). De même, les francophones protestants se caractérisent par une forte proportion d'actifs âgés de 40 à 64 ans, supérieure à celle des 15 à 39 ans. En revanche, les germanophones catholiques ont une population active de type jeune puisque l'on comptait, au recensement de 1990, 133 personnes âgées de 15 à 39 ans pour 100 de 40 à 64 ans.

Ces disparités dans l'état et le rythme de vieillissement vont modifier l'équilibre démographique des groupes. En 1990, les catholiques bénéficiaient encore de l'entrée aux âges de forte fécondité (approximativement 30 ans) de cohortes de femmes nombreuses. Pour cette raison, leur taux de croissance sera supérieur à celui des protestants au cours des prochaines années. L'établissement de scénarios démographiques permet de mieux appréhender le futur démographique des groupes étudiés.

6. Prévisions concernant l'avenir

Deux facteurs peuvent influencer l'avenir des groupes étudiés :

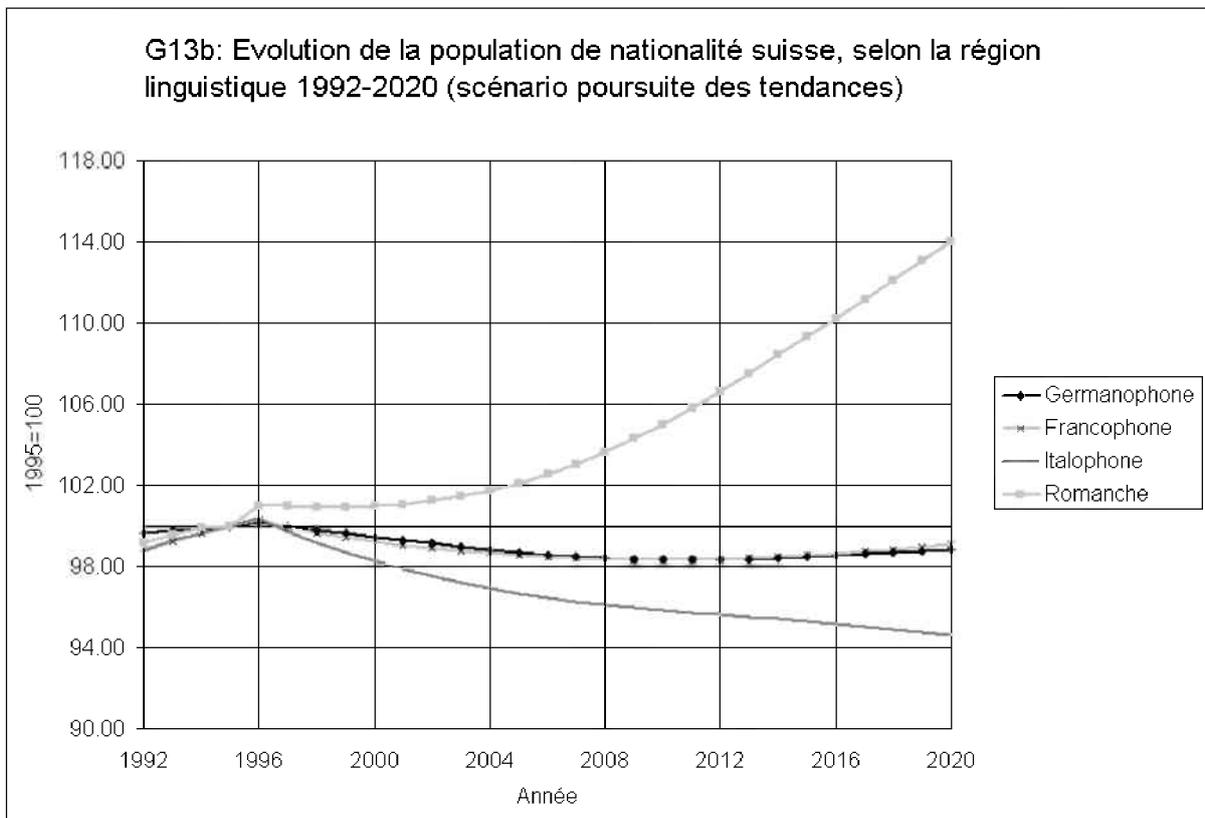
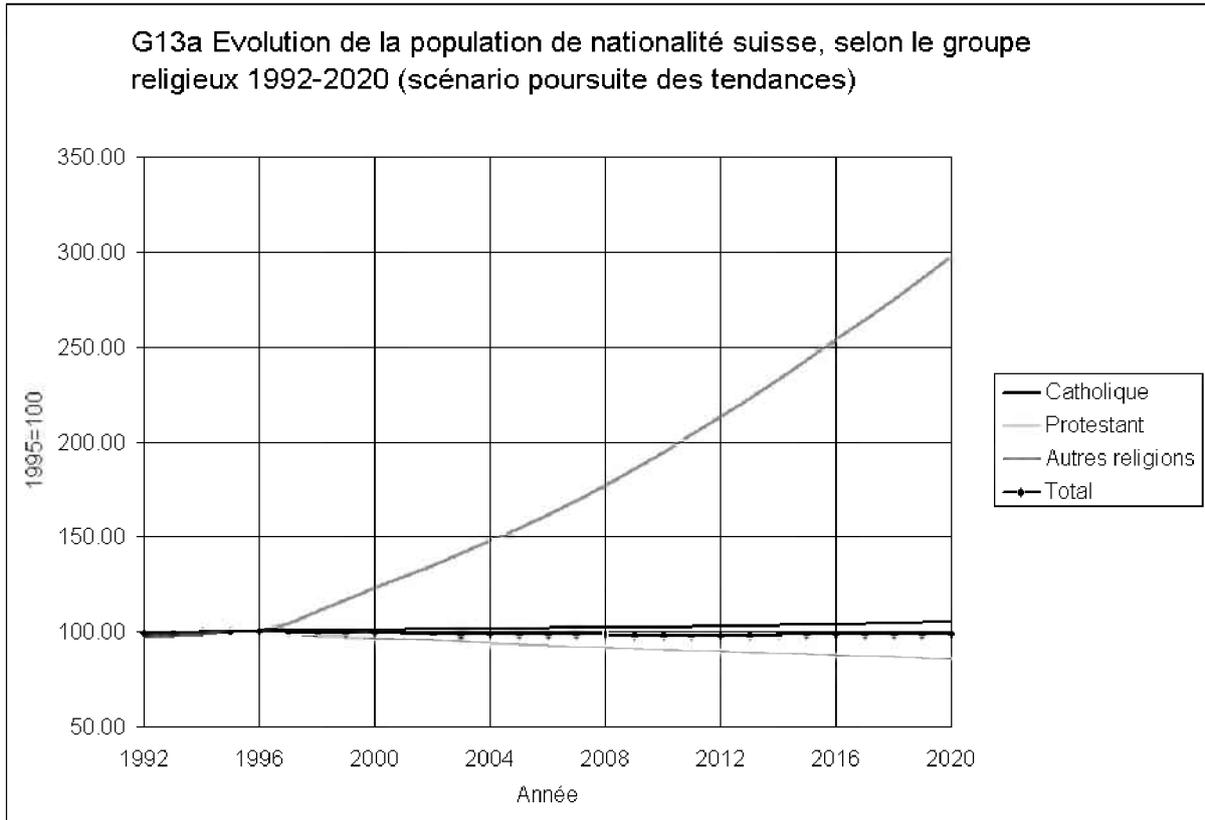
- La structure d'une population influence le nombre de naissances, de décès, de départs et d'arrivées enregistrés dans cette population. Ainsi, une population comprenant une proportion importante de jeunes comptera probablement plus de naissances, de migrations et moins de décès qu'une population d'âge avancé.
- Des comportements démographiques spécifiques peuvent modifier l'évolution future de la population.

Le Tableau 11 présente les résultats des deux scénarios d'évolution proposés, le scénario "Poursuite des tendances" et le scénario "Uniformisation des comportements" (voir chapitre 2.2 pour l'explication des noms et hypothèses). Quel que soit le scénario, les catholiques devraient représenter le groupe majoritaire dès la fin du XXe siècle et atteindre la majorité absolue avant 2010. La distribution de la population totale selon les régions ne devrait pas évoluer. La proportion des germanophones catholiques va augmenter très fortement, alors que celle des germanophones protestants va diminuer. Le scénario "Poursuite des tendances" révèle l'émergence de la population non affiliée à l'une des deux principales religions.

Tableau 11 : Répartition des catégories religio-linguistiques selon le scénario de l'évolution de la population 1990-2020.

Catégorie religio-linguistique	Scénario "Poursuite des tendances"				Scénario "Uniformisation des comportements"			
	1990	2000	2010	2020	1990	2000	2010	2020
Catholiques	47.3	49.6	50.9	51.9	47.3	49.4	50.1	50.4
Protestants	51.1	48.4	45.8	43.1	51.1	49.0	48.2	47.8
Autres religions	1.6	2.0	3.3	5.0	1.6	1.7	1.7	1.8
Germanophones	74.1	73.9	73.9	73.9	74.1	73.9	74.0	74.0
Francophones	21.4	21.5	21.6	21.6	21.4	21.5	21.5	21.5
Italophones	4.1	4.1	4.0	3.9	4.1	4.1	4.0	4.0
Romanches	0.4	0.5	0.5	0.6	0.4	0.5	0.5	0.5
Germanophones catholiques	31.9	33.6	34.6	35.4	31.9	33.4	33.9	34.2
Germanophones protestants	40.9	38.8	36.9	34.9	40.9	39.3	38.8	38.6
Francophones catholiques	11.4	12.0	12.3	12.6	11.4	11.9	12.2	12.3
Francophones protestants	9.6	9.0	8.4	7.8	9.6	9.1	8.9	8.7
Italophones catholiques	3.6	3.7	3.6	3.6	3.6	3.7	3.6	3.6
Autres groupes	2.4	2.9	4.1	5.8	2.4	2.5	2.6	2.6
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Total (1)	5 623 500	5 757 400	5 810 600	5 894 300	5 623 500	5 757 400	5 810 600	5 894 300

Le graphique 13a-b présente l'évolution des effectifs (1995=100) et de la proportion des personnes âgées de plus de 64 ans par rapport à celle des personnes âgées de 20 à 64 ans, dans le scénario "Poursuite des tendances". L'émergence du groupe des autres religions, dont la population est appelée à être multipliée par trois au cours des 25 prochaines années, apparaît clairement. Le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans pour 100 personnes en âge de travailler (20-64 ans) est appelé à augmenter, de manière beaucoup plus forte chez les protestants que chez les catholiques, alors que la population affiliée à une autre religion est de type jeune. Le vieillissement de la population est plus marqué au Tessin que dans les autres régions, et il est beaucoup moins fort chez les germanophones et les francophones catholiques.



7. Conclusions

La grande enquête sur le déclin de la fécondité en Europe, menée dans les années 80 par l'Université de Princeton, avait démontré l'influence importante du contexte culturel, notamment linguistique et religieux, sur l'origine et le rythme du déclin de la fécondité dans les Etats et Provinces de l'Europe, indépendamment des facteurs socio-économiques (Coale et Watkins (ed.), 1986). En 1870, avant la transition de la fécondité, la Suisse faisait partie, avec la Belgique, l'Allemagne et la France, du groupe de pays présentant la plus forte hétérogénéité démographique en Europe de l'Ouest. La diversité linguistique et religieuse du pays se reflétait dans les comportements de mariage et de fécondité de la population suisse (Watkins, 1991). La fécondité dans la Genève calviniste se situait à un niveau parmi les plus bas en dehors de la France, en raison de la faible intensité de la nuptialité et de la fécondité au sein du mariage. En revanche, dans les cantons catholiques de la Suisse primitive (Uri, Schwytz et Unterwald), le mariage était encore quasiment universel et les niveaux de fécondité proches des régimes de "fécondité naturelle". La baisse de la fécondité a commencé relativement tôt dans les régions protestantes de la Confédération suisse (c'est à dire avant 1880), la plupart des régions catholiques, qui étaient beaucoup moins urbanisées et dont le niveau d'instruction de la population était moins élevé, ayant suivi avec un décalage important (van de Walle, 1988).

Les différences religieuses et linguistiques ont gardé leur importance comme facteurs explicatifs, au même titre que les facteurs socio-économiques, durant le "deuxième déclin de la fécondité" ayant eu lieu entre 1960 et 1980. Le déclin de la fécondité après 1964 a commencé dans les régions urbaines, en particulier en Suisse romande (cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Tessin, Bâle-Ville, puis Zurich). Dans les régions catholiques et périphériques, le processus n'a débuté qu'avec un retard important, après 1980 seulement en Appenzell Rhodes-Intérieur, Uri et Unterwald (Fux, 1994).

Notre étude permet de mieux cerner les conséquences de ces évolutions sur l'importance numérique et la composition des différents groupes religieux et linguistiques. La frontière des religions ne coïncidant pas avec celle des langues (exception faite de la Suisse italienne où la population est en grande majorité catholique), nous pouvons également étudier l'interaction entre l'appartenance confessionnelle et l'appartenance linguistique. Notons, dans ce contexte, que l'évolution démographique de la Suisse ne dépend pas seulement du mouvement naturel de la population, mais reste très fortement marquée par les migrations, aussi bien interrégionales qu'internationales. Par ailleurs, l'acquisition de la nationalité suisse est un facteur important de croissance de certains groupes.

En raison de l'évolution des comportements démographiques, le rapport numérique entre les deux grands groupes religieux, catholiques et protestants, a fondamentalement changé. D'une nette majorité protestante au début de la transition démographique, on est passé à une situation où coexistent les deux grandes religions, lesquelles peuvent tout au plus prétendre détenir une majorité relative. A cela s'ajoute le fait que la mixité religieuse au sein des couples a fortement progressé. Cette évolution n'est pas seulement liée au décalage temporel dans la transition de la fécondité. Les mouvements migratoires sud-nord et les naturalisations ont surtout concerné des catholiques, très peu d'immigrés protestants venant en Suisse. Dans les conditions de liberté religieuse et de liberté d'établissement qui prévalaient, le retard avec lequel s'est opérée la transition de la fécondité dans la population catholique, combiné aux mouvements migratoires des travailleurs étrangers, a fait peu à peu basculer le rapport numérique entre les groupes religieux représentés en Suisse, la majorité changeant de camp.

Il faut souligner, toutefois, que les comportements démographiques des grands groupes religieux se sont uniformisés depuis la fin des années quatre-vingt tant en termes de mortalité que de fécondité, même si quelques spécificités subsistent. Leur futur dépend essentiellement des structures démographiques en place, qui sont largement tributaires de l'histoire et des évolutions passées. La population protestante est à l'heure actuelle a fortement vieilli et connaît depuis vingt ans déjà un déficit de naissances sur les décès. Elle devrait encore diminuer de 15% d'ici à 2020. En revanche, le nombre des catholiques continuera d'augmenter grâce à une structure par âge beaucoup plus jeune.

Ce changement de majorité portera-t-il préjudice à la " paix religieuse " de la Confédération suisse ? Cela semble peu probable. La sécularisation et la liberté de la religion ont fortement réduit l'influence des églises et des religions organisées sur la société et la vie politique en général. Ce même mouvement a affaibli, ou même fait disparaître, le clivage culturel et socio-économique qui a traditionnellement séparé les communautés catholiques et protestantes depuis la fondation de l'Etat fédéral. La convergence des comportements démographiques entre catholiques et protestants confirme cette observation.

D'autres changements, qui sont intervenus ces vingt dernières années, pourraient avoir un impact plus important à moyen et long terme :

- La population " sans religion " a rapidement augmenté, en particulier en Suisse romande et dans les villes. Les personnes qui se déclarent " non pratiquantes " se distinguent clairement dans leurs modes de vie, leurs valeurs et leurs comportements démographiques, des personnes qui se déclarent " pratiquantes ".
- Par suite de l'évolution des flux migratoires, de nouveaux groupes religieux sont apparus en Suisse, d'appartenance orthodoxe et musulmane notamment. L'apparition de ces nouveaux groupes religieux représente un défi important pour les structures religieuses de la Suisse, qui restent très marquées par leur implantation territoriale et une étroite collaboration entre l'Etat et les Eglises. Ces groupes se distinguent en plus de la population catholique et protestante par des niveaux de fécondité et une immigration plus élevés.

Comparé à celui existant entre les groupes religieux, le rapport numérique entre les quatre groupes linguistiques est resté étonnamment stable au cours des 150 dernières années. On le doit sans nul doute au principe de la territorialité (cf. chapitre 1.3), principe qui fait contrepoids à la liberté des langues et qui a contribué à maintenir la “ paix des langues ” et les “ frontières des langues ”. La proportion des Romanches a néanmoins continuellement diminué. Formant le groupe linguistique le moins nombreux et dépourvu de tout centre politique et économique, les Romanches n’ont pas été en mesure de résister suffisamment aux pressions de migration et d’assimilation en provenance de l’aire germanophone.

La relative stabilité des groupes linguistiques n’en cache pas moins une grande variété d’évolutions démographiques. La région italophone du Tessin connaît depuis déjà trente ans des niveaux de fécondité extrêmement bas, plus ou moins équivalents à ceux de l’Italie du Nord et, en Suisse, à ceux des protestants, qu’ils soient germanophones ou francophones. En Suisse romande aussi, les indicateurs conjoncturels de fécondité (de l’un et l’autre groupe religieux) étaient sensiblement inférieurs, jusque vers le milieu des années quatre-vingt, aux valeurs observées en Suisse alémanique. L’accroissement naturel plus faible des régions francophone et italophone a été compensé par des gains migratoires. Les régions latines ont en effet profité dans des proportions supérieures à la moyenne des migrations nord-sud de la population germanophone et des migrations internationales et elles ont intégré un grand nombre d’immigrés parlant d’autres langues.

La population de l’aire romanche connaît une évolution démographique inhabituelle. Dans cette aire linguistique, la transition de la fécondité n’est pas encore achevée et le mariage est quasiment universel. La structure par âge de la population est donc nécessairement jeune. L’émigration de jeunes adultes, qui partaient pour acquérir une formation ou pour trouver un emploi, a toutefois fortement réduit les effectifs des groupes d’âges moyens. Mais, depuis 1989, les régions romanches affichent à nouveau, pour la première fois depuis longtemps, un solde migratoire positif.

La population de toutes les régions linguistiques (exception faite de la région romanche) a fortement vieilli. La Suisse romande et la Suisse italienne sont encore beaucoup plus touchées par ce vieillissement que la Suisse alémanique. A l’avenir, les minorités italophone et romanche ne connaîtront pas la même évolution. En raison de l’excédent des décès sur les naissances, la population de la Suisse italophone devrait diminuer d’environ 6% au cours des vingt-cinq prochaines années, alors que la population romanche pourrait enregistrer un accroissement supérieur à la moyenne, pour la première fois depuis la création de l’Etat fédéral, à condition toutefois que le romanche parvienne à s’affirmer face à l’allemand et que l’émigration ne reprenne pas. Durant le prochain quart de siècle, le rapport numérique entre germanophones et francophones semble devoir rester en grande partie constant, même si les effectifs de ces deux groupes vont légèrement diminuer en chiffres absolus.

Comme dans le cas des religions, les véritables gagnantes des prochaines décennies seront en fait d'autres langues que les langues nationales. D'un côté, l'hétérogénéité linguistique au sein des quatre régions augmente en raison des mouvements migratoires. De l'autre, l'internationalisation de l'économie et des communications oblige à utiliser de plus en plus l'anglais comme "lingua franca". Le principe de la territorialité se trouve directement confronté aux nouvelles formes de plurilinguisme et de multiculturalisme linguistique, qui demandent des mesures non territoriales de promotion et de protection des langues.

Références

- Altermatt Urs (1996) : Das Fanal von Sarajewo, Ethnonationalismus in Europa, NZZ-Verlag, Zürich.
- Bovay Claude (1997) : L'évolution de l'appartenance religieuse et confessionnelle en Suisse. Recensement fédéral de la population 1990. Office fédéral de la statistique, Berne.
- Bureau fédéral de la statistique (1975) : Natalité et fécondité générale dans les cantons. Données statistiques 1900-1970, Berne.
- Coale Ansley J., Watkins Susan C. ed. (1986): The Decline of Fertility in Europe, Princeton University Press, Princeton
- Compton Paul A. : Disparités démographiques entre les catholiques et les non-catholiques d'Irlande du Nord, Groupe de spécialistes sur la situation démographique de minorités nationales, Strasbourg, 14-16 mai 1997.
- Conseil Fédéral (1991) : Message concernant la révision de l'article constitutionnel sur les langues (art. 116 CF), 4. mars 1991, Berne
- Département fédéral de l'intérieur (1989) : Le quadrilinguisme en Suisse - présent et futur, Chancellerie fédérale suisse, Berne.
- Furer Jean-Jacques (1996) : Le romanche en péril ? Evolution et perspective, Office fédéral de la statistique, Berne.
- Fux Beat (1994) : Der familienpolitische Diskurs : eine theoretische und empirische Untersuchung über das Zusammenwirken und den Wandel von Familienpolitik, Fertilität und Familie, Duncker und Humblot, Berlin.
- Grin François (1997) : Langue et différentiels de statut socio-économique en Suisse, Office fédéral de la statistique, Berne.
- Leimgruber Walter (1982) : Switzerland, in L.A. Kosinski (ed.), Impact of migration in the receiving countries, CICRED, IOM, Geneva.
- Lesthaeghe Ron, Wilson Chris (1986) : Modes of Production, Secularization and the Pace of the Fertility Decline in Western Europe, 1870-1930, in : Coale Ansley J., Watkins Susan C. (ed.), p. 261-292.
- Lesthaeghe Ron (1995) : La deuxième transition démographique dans les pays occidentaux : une interprétation, in Institut de démographie, Université catholique de Louvain, Transitions démographiques et sociétés, Académia, l'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp 133-180.
- Lüdi Georges, Werlen Iwar et al. (1997) : Le paysage linguistique de la Suisse, Office fédéral de la statistique, Berne.

Malaguerra Carlo, Suarez de Miguel Raul (1997) : Cantonal statistics and federal statistics: process of integration of the statistical system of Switzerland in: Statistical Journal of the United Nations ECE 14, p. 89-104, IOS Press.

Office fédéral de la statistique (1996a) : Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1995-2050, Berne.

Office fédéral de la statistique (1996b) : Tables de mortalité pour la Suisse 1988/1993, Berne.

Office fédéral de la statistique (1997b) : Indicateurs démographiques cantonaux 1981-1996. L'évolution démographique récente dans les cantons, Berne.

Office fédéral de la statistique (1998): Enquête suisse sur la fécondité et la famille. Résultats commentés, Berne.

Peng Fei, Wanner Philippe, Cotter Stéphane (1998): Spécificités de la mortalité et de son évolution dans les cantons entre 1920/21 et 1988/93, Geographica Helvetica, 1998 (1).

Revue Suisse de science politique/Swiss Political Science Review (1996, 1997): Débat/Debate: Les perspectives de la politique linguistique en Suisse/Language politics perspectives in Switzerland in: Vol. 2 (Issue3), Vol. 3 (Issues 1, 2)

Ritzmann-Blickensdorfer Heiner ed. (1996): Historische Statistik der Schweiz/Statistique historique de la Suisse, Chronos Verlag, Zürich.

Schuler Martin et al. (1997) : Atlas structurel de la Suisse, NZZ Verlag, Zurich.

Van de Walle Francine (1980) : Education and the Demographic Transition in Switzerland, Population and Development Review 6 (3), p.463-472.

Wanner Philippe, Peng Fei, Cotter Stéphane (1997b): Spatial and temporal changes in fertility in Switzerland since 1981. Some possible explanations for observed trends, Revue Suisse de Sociologie, 1997, 3.

Wanner Philippe (1997c) : Une nouvelle estimation de la structure par sexe et âge de la population suisse entre 1860 et 1945, Démos 3/97, Office fédéral de la statistique, Berne.

Watkins Susan C. (1991) : From Provinces into Nations, Demographic Integration in Western Europe, Princeton University Press, Princeton

Windisch Uli en collab. (1992) : Les relations quotidiennes entre Romands et Suisses allemands. Les cantons bilingues de Fribourg et du Valais, Payot, Lausanne